

Le magazine des psychoéducateurs

MARS 2012

LA PRATIQUE

en mouvement

NUMÉRO 3



Psychoéducateur en centre jeunesse :
un rôle renouvelé

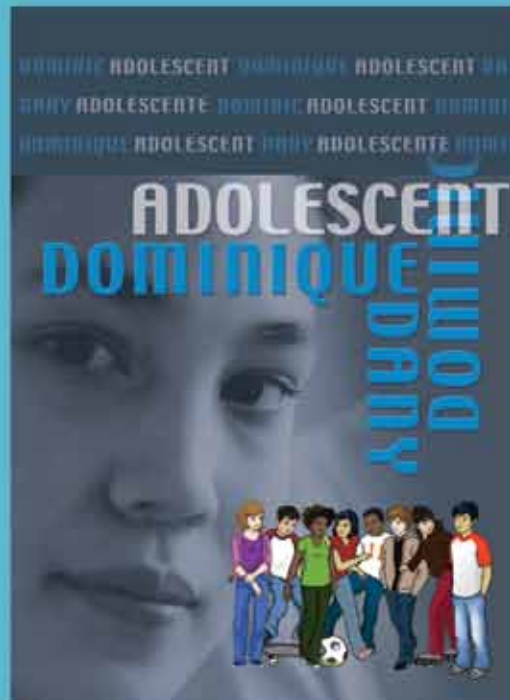
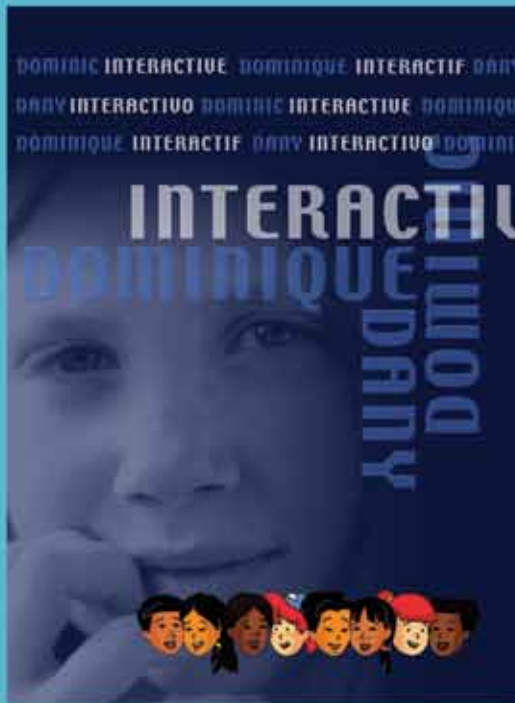
OPP

ORDRE DES
PSYCHOÉDUCATEURS
ET PSYCHOÉDUCATRICES
DU QUÉBEC

www.ordrepsed.qc.ca

Dominique Interactif

Un test indispensable pour évaluer les enfants et les adolescents



Un test:

- en interaction directe avec le jeune
- qui sollicite de multiples localisations cérébrales
- qui donne accès à l'univers des jeunes
- qui fournit un profil basé sur le DSM-IV
- entièrement développé et validé au Québec

Le test comprend :

- le programme sur CD-ROM ou internet
- des passations sur clé USB ou internet

Nous recyclons !

Clé USB retournée = 2 passations gratuites



D.I.M.A.T. INC

TÉLÉPHONE : 1 866 540-9255 • TÉLÉCOPIEUR : 514 482-0806

WWW.DOMINIC-INTERACTIF.COM

La pratique en mouvement

Le magazine *La pratique en mouvement* est publié deux fois par année, au printemps et à l'automne, par l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec. Tiré à 3900 exemplaires, il se veut un véhicule unique de transmission des pratiques professionnelles québécoises en psychoéducation. Il est structuré autour d'un grand dossier thématique et est destiné aux membres de l'Ordre, aux étudiants, aux professeurs ainsi qu'à toute personne ou groupe intéressé.

Coordination du magazine

Jaëlle Héroux, M.A.

Coordination du dossier

Dominique Trudel, Ph.D., ps.éd.

Comité du dossier

Kim Archambault, ps.éd.

Jonathan Bluteau, ps.éd.

Marie-Christine Harguindeguy-Lincourt, ps.éd.

Isabelle Racette, ps.éd.

Mise en page

Richard Carreau Design

Le masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le but d'alléger le texte. Tous les textes ne reflètent pas forcément l'opinion de l'Ordre et n'engagent que les auteurs. Les articles peuvent être reproduits à condition d'en mentionner la source.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2012; Bibliothèque nationale du Canada : ISSN 1925-2463. Convention de la Poste-Publications # 42126526. Retourner toute correspondance non livrable au Canada à :

Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec

510-1600, boul. Henri-Bourassa O.

Montréal (Québec) Canada H3M 3E2

Tél : 514 333-6601, 1 877 913-6601

www.ordrepsed.qc.ca

Ce périodique est produit sur serveur vocal par :
Audiothèque pour personnes handicapées de
l'imprimé du Québec
Québec : 418 627-8882
Montréal : 514 393-0103



ORDRE DES
PSYCHOÉDUCATEURS
ET PSYCHOÉDUCATRICES
DU QUÉBEC

Le magazine des psychoéducateurs

LA PRATIQUE en mouvement

NUMÉRO 3

- 2 **Mot de la présidente**
- 3 **Vie de l'Ordre**
- 5 **Tableau des membres**
- 8 **Dossier**



- 9 ■ Les centres jeunesse : un réseau propre au Québec
- 10 ■ Qui sont les psychoéducateurs en centre jeunesse?
- 12 ■ Faire le choix du centre jeunesse
- 14 ■ Participer à l'implantation du modèle psychoéducatif
- 16 ■ Affirmer le retour des psychoéducateurs en internat de réadaptation par la création de nouveaux postes
- 17 ■ Vivre la diversité!
- 18 ■ Être psychoéducateur dans une équipe de 2^e niveau. L'expérience du Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire et du Centre hospitalier universitaire Ste-Justine
- 20 ■ Impact du projet de loi 21 dans les centres jeunesse
- 22 **Du côté de la recherche**
- 28 **Pratique originale**
- 29 **Page ouverte**
- 31 **Tiré de notre répertoire**
- 32 **À venir dans votre magazine**

Travailler en centre jeunesse : un défi passionnant!

Diane Blain-Lamoureux, ps.éd.



La pratique des psychoéducateurs en centre jeunesse est un thème qui m'interpelle particulièrement puisque j'y ai occupé diverses fonctions pendant de nombreuses années. Ainsi, j'ai vécu l'évolution de la pratique en centre jeunesse de la « rééducation totale » au « virage milieu ». Dans ce contexte, j'ai compris que les grands principes de l'intervention psychoéducative étaient généralisables et exportables à tous les types de milieux et de clientèles. Mais, surtout, qu'ils étaient basés sur la relation de confiance, la qualité de l'accompagnement et le savoir-faire du psychoéducateur.

Lorsque je regarde en arrière, je constate que les psychoéducateurs n'occupent plus une place prépondérante dans les centres jeunesse, comme ce fut le cas lors de la création des centres de réadaptation. Je ne m'attarderai pas sur les raisons qui l'expliquent; elles sont déjà bien connues. Cependant, ce travail demeure essentiel, en particulier avec l'arrivée prochaine des activités réservées et l'implantation de plus en plus répandue du modèle psychoéducatif comme modèle de référence pour l'organisation des services.

Le processus de redéfinition du rôle du psychoéducateur en centre jeunesse est actuellement en cours : les psychoéducateurs sont bien préparés pour y jouer différents rôles. Leur apport est indispensable, d'abord auprès de la clientèle, non seulement pour y accomplir des activités réservées mais surtout pour accompagner des jeunes et des familles aux prises avec des difficultés complexes. Des difficultés qui confrontent les intervenants aux limites des savoirs existants. C'est pourquoi il est important de revaloriser la présence du psychoéducateur dans le vécu quotidien des jeunes.

Depuis quelques années, plusieurs psychoéducateurs agissent comme conseillers dans l'encadrement clinique des équipes de réadaptation. Ils soutiennent leurs collègues dans le décodage des comportements problématiques de certains jeunes et agissent comme mentors auprès d'intervenants débutants. Ils contribuent aussi à l'animation du modèle psychoéducatif de même qu'à l'organisation du milieu de vie.

En centre jeunesse, grâce aux nouvelles connaissances, la pratique et la recherche s'influencent mutuellement. L'intervention se distingue en ayant recours à des approches prometteuses selon les problématiques. Les psychoéducateurs sont nombreux à travailler à la conception et à l'évaluation de programmes novateurs. Récemment encore, je faisais partie de ceux qui tentent de codifier les pratiques afin de les partager avec l'ensemble des intervenants en centre jeunesse. Ces milieux foisonnent de nouvelles expériences qui ne sont malheureusement pas suffisamment connues.

Certains psychoéducateurs occupent des postes cadres où ils jouent des rôles stratégiques dans le développement du système de la protection de la jeunesse. Lorsque j'étais chef de service d'équipes psychosociales et de réadaptation, je me suis toujours considérée, avant tout, comme psychoéducatrice. Ma façon d'être et d'analyser les situations ainsi que ma conviction que l'équipe multidisciplinaire est une force au service des personnes en difficulté relèvent de cette identité. Au fil des années, dans tout le réseau de la santé et des services sociaux, les exigences d'efficacité et de reddition de comptes ont augmenté. J'ai pourtant connu bon nombre de situations où il a été possible de donner le bon service au bon moment, en respectant à la fois les impératifs cliniques et les exigences administratives, très souvent grâce à l'innovation et à l'engagement des membres de l'équipe. Est-il besoin de dire que je crois profondément à la mission des centres jeunesse?

À certains moments, on a pu croire que les psychoéducateurs disparaîtraient des centres jeunesse; pas seulement parce que leur embauche a diminué mais aussi parce que plusieurs étaient très discrets sur leur appartenance professionnelle. La mise en place des activités réservées en centre jeunesse permettra de réaffirmer la place et l'importance du rôle qu'y jouent les psychoéducateurs. La pratique en centre jeunesse est un formidable laboratoire pour le développement de la connaissance en intervention psychoéducative.

Je ne crois pas que nous souhaitions oublier nos racines et notre héritage, puisque notre profession a été créée pour répondre aux besoins des jeunes et de leurs familles qui comptent parmi les plus vulnérables de notre société et qui ont toujours un grand besoin de nos compétences.

Finalement, je tiens à souligner que l'Ordre est partie prenante des travaux actuels qui visent à réviser la définition des services de réadaptation partagés entre les centres de santé et de services sociaux et les centres jeunesse. À la demande du ministère de la Santé et des Services sociaux, un groupe de travail réunissant des représentants issus des secteurs de la recherche et de la pratique a été formé pour proposer un nouveau cadre de référence. L'expertise et le modèle psychoéducatif contribueront donc au développement du continuum des interventions en réadaptation. Par ailleurs, l'Ordre travaille à consolider son partenariat avec l'Association des centres jeunesse du Québec afin que le travail des psychoéducateurs continue d'être un défi passionnant. ■

Mot de la directrice générale

La modernisation des pratiques professionnelles en santé mentale et en relations humaines

Renée Verville, M.A.P., Adm.A.

Le projet de loi 21 (PL 21) modifiant le *Code des professions* et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines, adopté le 18 juin 2009, amène une professionnalisation du secteur de la santé mentale et des relations humaines qui, jusqu'à ce jour, était peu encadré par le système professionnel. Il change la pratique des professionnels que sont les conseillers d'orientation, les ergothérapeutes, les infirmiers, les médecins, les psychoéducateurs, les psychologues, les thérapeutes conjugaux et familiaux et les travailleurs sociaux.

Le PL 21 a trois visées : il redéfinit les champs d'exercice, réserve l'exercice d'activités à haut risque de préjudice pour des clientèles particulièrement vulnérables et encadre la psychothérapie. Il prévoit également de la part des professionnels concernés des obligations quant à des activités d'information, de promotion et de prévention de la santé, dont la prévention du suicide.

Historique

Le PL 21 revêt une importance particulière pour les psychoéducateurs. Les travaux menant à son adoption ont débuté en 2000. Il faut se rappeler que l'intégration des psychoéducateurs au système professionnel date de cette même année. Les psychoéducateurs, dès leur arrivée dans le système professionnel, ont donc été partie prenante des travaux dirigés alors par le Dr Roch Bernier, lesquels ont donné lieu à un premier rapport¹. En 2004, un comité d'experts était formé pour poursuivre ces travaux, cette fois-ci sous la présidence du Dr Jean-Bernard Trudeau. Ceux-ci se sont déroulés de février 2004 à novembre 2005. Le comité d'experts a déposé son rapport à l'Office des professions du Québec en février 2006. À la suite des recommandations du comité, un premier projet de loi (PL 50) a été présenté en 2008 et a fait l'objet d'une commission parlementaire. Un processus électoral a fait en sorte que le PL 50 n'a pas été adopté. Le processus législatif a été repris avec le PL 21, lequel a lui aussi fait l'objet d'une commission parlementaire et a été adopté en juin 2009.

Ce que change le PL 21 pour les psychoéducateurs

Le champ d'exercice du psychoéducateur ayant été rédigé au moment de l'intégration, il n'y avait pas de changement majeur à y apporter. Les principales activités y sont énoncées afin d'être

en mesure de saisir la nature et la finalité d'une profession. Le champ d'exercice du psychoéducateur est donc le suivant : « Évaluer les difficultés d'adaptation et les capacités adaptatives, déterminer un plan d'intervention et en assurer la mise en œuvre, rétablir et développer les capacités adaptatives de la personne ainsi que contribuer au développement des conditions du milieu dans le but de favoriser l'adaptation optimale de l'être humain en interaction avec son environnement. »

Les critères suivants ont permis d'identifier les activités qui devaient être réservées :

- le risque de préjudice;
- la formation liée au degré de complexité que comportent les activités, critère sous-tendant que seules les personnes ayant les compétences pour accomplir une activité sont habilitées à le faire;
- les clientèles vulnérables;
- les contextes particuliers.

Les activités réservées sont en partage avec d'autres professionnels qui ont les compétences pour les exercer. Toutefois, l'activité diffère d'un professionnel à l'autre, car elle doit être interprétée en tenant compte du champ d'exercice propre à chacun.

Le PL 21 réserve 13 activités. Parmi celles-ci, sept peuvent être effectuées par le psychoéducateur :

- Évaluer une personne atteinte d'un trouble mental ou neuropsychologique attesté par un diagnostic ou par une évaluation effectuée par un professionnel habilité;
- Évaluer une personne dans le cadre d'une décision du Directeur de la protection de la jeunesse ou du tribunal en application de la Loi sur la protection de la jeunesse;
- Évaluer un adolescent dans le cadre d'une décision du tribunal en application de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents;
- Déterminer le plan d'intervention pour une personne atteinte d'un trouble mental ou présentant un risque suicidaire qui est hébergée dans une installation d'un établissement qui exploite un centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation;

- Évaluer un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation dans le cadre de la détermination d'un plan d'intervention en application de la Loi sur l'instruction publique;
- Évaluer un enfant qui n'est pas encore admissible à l'éducation préscolaire et qui présente des indices de retard de développement dans le but de déterminer des services de réadaptation et d'adaptation répondant à ses besoins;
- Décider de l'utilisation de mesure de contention et d'isolement dans le cadre de l'application de la Loi sur les services de santé et les services sociaux et de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris.

Le PL 21 réserve la pratique de la psychothérapie et le titre de psychothérapeute aux professionnels concernés par le PL 21. Il vient également donner une définition de la psychothérapie. La gestion du permis de psychothérapeute sera effectuée par l'Ordre des psychologues du Québec selon les conditions qui apparaissent dans le Règlement sur le permis de psychothérapeute édicté par l'Office des professions du Québec. Ce règlement entrera en vigueur au printemps 2012.

Les étapes à venir

La rédaction du guide explicatif visant une interprétation commune pour l'application des activités réservées est terminée. Un plan de communication sera élaboré en collaboration avec les ordres professionnels concernés, l'Office des professions du Québec, les associations d'employeurs, le ministère de la Santé et des Services Sociaux et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. De son côté, l'Ordre adoptera son propre plan de communication afin de mieux vous faire connaître le PL 21 et les impacts qu'il aura dans votre milieu.

Le PL 21 aura des effets majeurs sur la pratique des psychoéducateurs. Dans les prochaines années, l'Ordre travaillera sur des outils permettant une meilleure appropriation des activités réservées, notamment par l'élaboration de lignes directrices. Il verra à intégrer dans ses activités de formation continue des contenus qui toucheront plus particulièrement l'exercice des activités réservées, et ce, afin de s'assurer que les psychoéducateurs maintiennent leurs compétences à jour.

Vous serez informés des développements en lien avec le PL 21 par le biais des outils de communication de l'Ordre.

Surveillez-les. ■

1. Une vision renouvelée du système en santé et relations humaines, juin 2002.

ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES : UNE PREMIÈRE



Dominique Trudel, ps.éd., coordonnatrice au développement et au soutien professionnel à l'Ordre, présente les services de l'Ordre aux participantes. On aperçoit, à droite, ces dernières lors d'une activité de réseautage.



Le samedi 5 novembre, pour une première fois, l'Ordre a tenu une rencontre d'accueil des nouveaux membres. Cette activité s'inscrit dans le plan stratégique de l'Ordre, lequel prévoit d'accroître les liens avec les membres et de valoriser l'appartenance à une culture professionnelle commune. Elles étaient une vingtaine de psychoéducatrices à participer à l'activité qui se tenait dans les locaux de l'Ordre. La rencontre a été l'occasion pour les participantes d'échanger entre elles, de partager leurs préoccupations et de mieux connaître les activités de l'Ordre et les services qui leur sont offerts. Les commentaires reçus après la tenue de cette activité démontrent que celle-ci répond à un besoin d'information de la part des nouveaux membres et à l'importance accordée au fait de partager leur réalité avec d'autres. L'Ordre tiendra compte des commentaires reçus pour organiser la prochaine activité, laquelle aura lieu à Trois-Rivières l'automne prochain. Ainsi, l'Ordre entend tenir une telle activité chaque année, selon un principe d'alternance des lieux.

Vent de changement sur la formation continue

L'Ordre a entrepris la révision de sa politique de formation continue qui prendra, sous peu, la forme de « normes d'exercice ». De nouvelles dispositions encadreront le nombre d'heures et les formes des activités permettant le maintien et l'amélioration de la compétence des membres. Vous pourrez constater la nature de ces modifications au cours de l'année 2012. De plus, à moyen terme, des changements dans l'organisation des activités de formation seront apportées afin d'améliorer leur accessibilité à travers le Québec.

TABLEAU DES MEMBRES

Bienvenue aux nouveaux membres, psychoéducateurs et psychoéducatrices, depuis le 29 juillet 2011.

Audet	Marie-Claude	Fortin	Julie	Meeschaert	Amélie
Augustin	Faye	Fortin	Mélanie	Meilleur	Lyse
Beaulieu	Maxime	Francoeur	Sophie	Mercier	Audrey
Bellerose	Carole	Fugère	Julie	Millet	Eliane
Blackburn Maltais	Annie-Pier	Gagné	Annick	Morin	Josée
Blanchette	Audrey	Gagnon	Véronique	Ouellet	Claudia
Blouin	Yannick	Gaucher	Mélanie	P. Lelièvre	Maude
Bolduc	Julie	Ginchereau	Mylène	Patenaude	Marika
Bourdages	Sandrine	Girard	Caroline	Pellon	Marcela Helsy
Brière	Isabelle	Gobeil	Annick	Perreault	Sarah
Buist	Chantal	Goyette	Mado	Perron	Caroline
Bureau	Kévin	Grégoire	Maryse	Piché Matteau	Emilie
Cadieux	Eve	Grenier	Josée-Anne	Rémillard	Roxane
Carignan	Véronique	Grisé	Jacinthe	Richard	Sophie
Champagne	Christine	Groleau	Marie-Andrée	Rochester	Lynda Simone
Charron	Mélanie	Grondin	Valérie	Rosso	Marie-Julie
Chenard	Geneviève	Jean	Stéphanie	Roy-Leblanc	Marie-Eve
Costin Ceusan	Cristiana Laura	Labonté	Sarah-Emile	Ruel	Stéphanie
Cusson	Marie-Claude	Lachance	Marie-Hélène	Sabourin	Geneviève
Demers	Marie-Andrée	Lafantaisie	Vicky	Salois	Karine
Demers	Nadine	Lafrenière	Luc	Scaglione	Marisa
Deschênes	Jean-Pierre	Lajoie	Sébastien	Ste-Marie	Corinne
Devost	Odette	Le Bourdais	Rachel	St-Onge Michaud	Julie
Di Croci	Marie-Ève	Léveillé	Claudie	St-Pierre	Vanessa
Doucet	Marie-France	Marceau	Catherine	Trudel	Julien
Dupuis	Catherine	Marcoux	Vanessa	Trudel	Stéphanie
Element	Marie-Eve	Marquis	Brigitte	Turcotte	Isabelle
Faucher	Stéphanie	Masson	Michel-Robert	Verdon	Stéphanie
Fecteau	Stéphanie	McDonald	Isabelle		
Flibotte-Dauphin	Marie-Christine	McDuff	Annie		



ORDRE DES
PSYCHOÉDUCATEURS
ET PSYCHOÉDUCATRICES
DU QUÉBEC

Une présence qui fait la différence

Avis de convocation à l'Assemblée générale

Veillez prendre note que l'Assemblée générale de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec aura lieu **le jeudi 31 mai 2012, à 12 h 30.**

**Château Royal
3500, boulevard du Souvenir
Laval (Québec) H7V 1X2**

ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

1. Ouverture et nomination d'un président d'assemblée
2. Constatation du quorum
3. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Rapport des élections
6. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale 2011
7. Période d'information et présentation des activités de l'Ordre
8. Présentation du bilan de l'exercice financier du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012
9. Prévisions budgétaires 2012-2013
10. Cotisation annuelle 2013-2014
11. Mode d'élection du président à compter de 2013
12. Nomination des vérificateurs
13. Commentaires, vœux et propositions de l'assemblée
14. Clôture

La directrice générale et secrétaire,

Renée Verville, M.A.P., Adm. A.

JOURNÉE DE FORMATION CONTINUE 2012

Jeudi le 31 mai
Château Royal - Laval

Une journée bien remplie vous est proposée à l'occasion de l'Assemblée générale de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec.

En avant-midi

L'identité professionnelle en question, un atelier interactif animé par les psychoéducateurs Marcel Renou, Ph.D., Jocelyne Pronovost, Ph.D., et Martin Caouette.

Sur l'heure du midi

La remise des Prix de l'Ordre et du mérite du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ), suivie de l'Assemblée générale.

En après-midi

Une conférence de Sonia Lupien, Ph.D., spécialiste en neurosciences et auteure de l'ouvrage *Par amour du stress* qui nous entretiendra du stress vécu par les enfants auprès desquels nous intervenons mais aussi de celui des intervenants.

À l'heure de l'apéro

Le lancement du guide de pratique portant sur le psychoéducateur en milieu scolaire, un document fort attendu.

Le programme complet de cette journée se retrouve sur le site Internet de l'Ordre, dans la section des membres, sous l'onglet *Formation continue*. **Vous pouvez le consulter et vous inscrire dès maintenant!**

Psychoéducateur en centre jeunesse :

un rôle renouvelé

À ses débuts, la psychoéducation a occupé une place importante au sein des internats pour jeunes délinquants. Maintenant devenus centres jeunesse, comment ce secteur de pratique peut-il compter sur les psychoéducateurs pour répondre aux besoins grandissants des jeunes en difficulté et de leur famille? À l'aube de l'application du projet de loi 21, quel rôle les psychoéducateurs peuvent-ils y jouer? Les articles de ce dossier apportent des réponses variées à ces questions, signe du lien d'attachement particulier qu'ont toujours les psychoéducateurs avec ce milieu de pratique.



Les centres jeunesse : un réseau propre au Québec

Jonathan Bluteau, ps.éd., doctorant en psychoéducation à l'UQTR, chargé de cours à l'UQTR et à l'Université de Montréal, responsable du dossier de ce magazine

Le premier placement d'un enfant dans une famille d'accueil au Québec remonte à 1635. Des missionnaires charitables payèrent la pension d'une jeune autochtone amenée au commissaire général d'un magasin de Québec (Durand-Brault, 1999). Cette anecdote remonte à bien loin dans l'histoire. Il faut attendre 1950 pour que le premier régime de protection de l'enfance soit établi. Ce régime a d'abord été axé sur l'intervention judiciaire. Il favorisait des mesures de substitution aux parents pour protéger les enfants en danger moral ou physique (Joyal, 2000). En 1977, la *Loi sur la protection de la jeunesse* est adoptée. Cette dernière atteste que les enfants ont des droits et qu'ils peuvent bénéficier de la protection de l'État québécois. Le réseau des centres d'accueil alors mis en place développe des techniques de réadaptation pour les jeunes ayant commis des délits et faisant l'objet de sentences judiciaires. C'est sur cette avancée que ces centres deviennent les centres jeunesse du Québec avec pour principal mandat la protection de la jeunesse.

Le mandat¹

Les centres jeunesse (CJ) sont des établissements publics formant un réseau à travers le Québec. Ils ont pour mandat d'intervenir auprès des jeunes de moins de 18 ans qui vivent une situation compromettante pour leur sécurité ou leur développement. Ils fournissent une aide spécialisée aux jeunes qui éprouvent des difficultés graves d'adaptation de même qu'à leur famille. Les CJ sont régis par la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, la *Loi sur la protection de la jeunesse*, la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* et le Code civil. Le réseau des CJ travaille en collaboration avec le réseau de la santé et des services sociaux ainsi qu'avec le réseau de l'éducation, les centres de la petite enfance et les organismes communautaires. Plus de 8000 intervenants, de différentes disciplines œuvrent dans le réseau des CJ afin d'accompagner les jeunes en difficulté.

La clientèle et les services

Les CJ interviennent auprès de jeunes de moins de 18 ans, de leur famille ainsi que de leur entourage. Ces jeunes peuvent présenter des problématiques de négligence, d'abandon, d'abus physiques et sexuels ou encore des comportements à risque élevé comme des délits criminels, des fugues, des manifestations suicidaires, des problèmes de santé mentale, la prostitution et la consommation

excessive de drogues ou d'alcool. Les CJ offrent des services aux jeunes parents en difficulté d'adaptation, aux personnes à la recherche de leurs antécédents biologiques et aux parents adoptifs. Au cours d'une année, plus de 100 000 jeunes et leur famille reçoivent l'aide des CJ.

Les CJ offrent des programmes de prévention et d'intervention pour différents groupes d'âge. Ils proposent du soutien à domicile, des services d'accompagnement dans les milieux de vie ainsi que des ateliers éducatifs ou thérapeutiques. Par ailleurs, ils ont développé un éventail de ressources d'hébergement adaptées à chaque situation. Au-delà des services mentionnés, les CJ aident les jeunes parents en difficulté à s'adapter à leur rôle parental, ils soutiennent les enfants et les adultes à se préparer à une adoption ou supportent les enfants adoptés et les parents naturels à reprendre contact. Finalement, ils offrent leur expertise dans certaines causes de divorce.

La recherche²

Outre les services directs aux usagers, tous les CJ sont des milieux de recherche. Le CJ de Montréal et le CJ de Québec sont désignés *Institut universitaire* (IU). Ce statut leur attribue des moyens supplémentaires pour soutenir une collaboration entre la pratique et la recherche, dans le but de prévenir, contrer ou diminuer les problématiques chez les jeunes. Les CJ-IU ont comme mandat de développer des expertises cliniques et scientifiques par le biais de la recherche, de l'enseignement et du transfert de connaissances.

Les CJ sont des milieux reconnus internationalement. Avec le statut IU conféré aux centres jeunesse de Québec et Montréal, les services ne cessent d'évoluer et une expertise de pointe se développe. On retrouve dans le réseau des CJ du Québec des programmes et des services novateurs témoignant de l'engagement et du dynamisme de ces intervenants, dont les psychoéducateurs. ■

1. Les informations sont tirées du site de l'Association des centres jeunesse du Québec (www.acjq.qc.ca).

2. Les informations sont tirées du site du CJ-IU de Québec (www.centrejeunessedequbec.qc.ca) et du CJ-IU de Montréal (www.centrejeunessedemontreal.qc.ca).

Références

Durand-Brault, G. (1999). *La protection de la jeunesse au Québec*. Montréal : Boréal.

Joyal, R. (2000). *L'évolution de la protection de l'enfance au Québec : Entre surveillance et compassion : Des origines à nos jours*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.



Qui sont les psychoéducateurs en centre jeunesse?

Dominique Trudel, Ph.D., ps.éd., coordonnatrice au développement et au soutien professionnel, Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec

Les 365 psychoéducateurs à l'emploi de l'un des 16 centres jeunesse du Québec représentent aujourd'hui 11 % du membership de l'Ordre. Dans le passé, ils furent plus nombreux : entre 2004 et 2007, ils étaient autour de 500 et représentaient plus ou moins 15 % des membres. C'est après cette période qu'une baisse importante est observée alors que leur pourcentage se réduit de moitié (7 %). Mais, depuis 2010, une remontée se fait sentir alors que la proportion des membres de l'Ordre qui occupent un poste dans ce secteur passe au-dessus de la barre des 10 %. Cette fluctuation peut être expliquée par de nombreux facteurs, dont la difficile reconnaissance du psychoéducateur dans les centres jeunesse et l'incertitude de son statut professionnel. Promise par le projet de loi 21, la professionnalisation des postes a tardé, décourageant certains psychoéducateurs qui espéraient voir leur titre reconnu.

Les admissions à l'Ordre ont suivi cette même courbe. L'Ordre a fait le plein de ses membres travaillant en centre jeunesse dans les premières années de son existence (2000 à 2003) alors que le baccalauréat en psychoéducation en permettait l'accès. Par la suite, la période de 2004 à 2008 a vu une baisse des admissions provenant des centres jeunesse, à peine 10 nouveaux permis étant délivrés chaque année. Une hausse se produit depuis 2009, l'Ordre ayant accordé une cinquantaine de permis à des psychoéducateurs qui œuvreront en centre jeunesse. Ces jeunes membres peuvent être détenteurs d'une maîtrise en psychoéducation ou détenir un baccalauréat obtenu avant 2003 (voir la capsule en page 11). Sans nécessairement avoir le titre de psychoéducateur, on peut penser qu'ils occupent un poste à la mesure de leurs compétences et dont les responsabilités exigent d'être membre de leur Ordre.

Une diversité de titres

En consultant le Tableau des membres, on dénombre plus d'une vingtaine de titres d'emploi. C'est dire le nombre de fonctions que le psychoéducateur peut occuper en centre jeunesse, certaines en deçà de ses qualifications. Ainsi, le titre d'éducateur reste le plus fréquent, une centaine de psychoéducateurs le portant. Le deuxième titre le plus populaire est celui d'agent de relations humaines (ARH), titre d'emploi qui exige une formation universitaire dans le champ de l'intervention psychosociale. Ce titre concerne plus de 80 psychoéducateurs. Cinquante-cinq membres portent des titres variés dont ceux de spécialistes ou de conseillers dans le domaine clinique. Significatif d'une nouvelle

tendance, 51 psychoéducateurs travaillent sous le titre de psychoéducateur. Ces dernières années, certains centres jeunesse ont en effet défini des postes de psychoéducateur originaux dans le secteur de la réadaptation. Suivent les postes de « chefs » de service, de programme, d'unité ou d'équipe; ils sont l'attribut d'une trentaine de membres de l'Ordre. Un petit nombre de psychoéducateurs travaillent comme agent de planification, de programmation et de recherche, titre d'emploi commun dans le réseau de la santé et des services sociaux. Finalement, quelques psychoéducateurs occupent des postes de coordonnateur, d'adjoint ou de directeur. Restent des titres plus rares : délégué ou réviseur à la DPJ, chercheur, formateur. ■



1. Données valides au 14 novembre 2011.



DEVENIR PSYCHOÉDUCATEUR AVEC UN BACCALAURÉAT EN PSYCHOÉDUCATION ENCORE POSSIBLE... À CERTAINES CONDITIONS

Avec l'entrée en vigueur du projet de loi 21, certains intervenants ayant une formation en psychoéducation voudront peut-être obtenir leur titre de psychoéducateur, soit qu'ils y seront contraints par la fonction qu'ils occupent, soit qu'ils voudront accéder à un poste en lien avec leurs compétences.

Même si la clause grand-père n'existe plus depuis 2002, une personne ayant obtenu un baccalauréat en psychoéducation d'une université québécoise avant septembre 2000, ou qui était inscrite à ce programme au plus tard à l'hiver 2001, peut encore faire la demande d'un permis de psychoéducateur. C'est en se prévalant de l'article 5 du *Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec* que ces bacheliers sont admissibles. Cette disposition demande toutefois qu'ils aient suivi un nombre défini d'heures de formation continue ou qu'ils s'engagent à les compléter. Ainsi, 125 heures de formation sont demandées et doivent couvrir les domaines suivants : l'intervention clinique (50 heures), la mesure et l'évaluation clinique (50 heures) et la déontologie professionnelle (25 heures). Les formations admissibles peuvent avoir été effectuées dans un établissement universitaire, réalisées en cours d'emploi ou reçues d'un organisme reconnu. Dans certains cas, l'expérience professionnelle peut être prise en compte.

La personne qui désire obtenir un permis par la voie de l'article 5 doit déposer son dossier au comité des admissions par équivalence de l'Ordre. Ce comité en fera l'étude et statuera sur les heures de formation reconnues. Si ses heures ne totalisent pas le nombre exigé, le candidat sera invité à les compléter. À cette fin, l'Ordre propose quelques activités qui peuvent combler les heures de formation manquantes. Par exemple, il est courant que les candidats aient à faire le total des heures exigées en déontologie. C'est pourquoi une formation sur ce sujet, équivalant à 25 heures, est régulièrement offerte par l'Ordre.

Le candidat de qui le comité des admissions exige des heures de formation peut tout de même obtenir un permis s'il le désire. Appelé *permis restrictif temporaire*, ce permis est octroyé pour une période d'un an pendant laquelle le candidat peut effectuer les activités de formation qui lui sont demandées, tout en ayant les mêmes droits et responsabilités qu'un membre régulier.

Les procédures d'admission par équivalence avec un baccalauréat en psychoéducation de même que le formulaire se retrouvent sur le site de l'Ordre à www.ordrepsed.qc.ca sous l'onglet *La profession / Devenir psychoéducateur / Admission par équivalence*.

Présence des psychoéducateurs dans les 16 centres jeunesse du Québec, par ordre décroissant

Centre jeunesse	Nombre de ps.éd.
Montréal	111
Montréal	57
Estrie	31
Laval	28
Mauricie-Centre-du-Québec	24
Lanaudière	22
Québec	22
Laurentides	21
Outaouais	15
Saguenay – Lac-St-Jean	11
Abitibi	10
Chaudière – Appalaches	6
Côte-Nord	3
Gaspésie – Les Îles	3
Bas-St-Laurent	1
Batshaw	0

Faire le choix du centre jeunesse

Berceau de leur profession, le centre jeunesse peut-il encore attirer les psychoéducateurs? Peut-on choisir d'y faire carrière? Mal connu ou mal aimé, ce milieu de pratique recèle pourtant des défis stimulants pour qui veut s'y développer. Nous avons demandé à deux psychoéducatrices qui y travaillent, l'une depuis peu, l'autre depuis plus longtemps, de nous parler de leur choix, des raisons qui les lient au centre jeunesse et des défis qu'elles rencontrent dans leur quotidien. Deux générations, deux visions qui, sous certains aspects, se rejoignent. Voici leurs propos.

1. Leur parcours professionnel



Je me nomme Manon Hébert. J'ai complété une technique en éducation spécialisée en 1985 au cégep de l'Abitibi-Témiscamingue. Mes stages de formation ont eu lieu au centre jeunesse de cette région. J'ai entamé ma carrière dans cet établissement dans des fonctions d'éducatrice en internat. En 1989, j'ai débuté

à temps partiel ma formation universitaire en psychoéducation à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, formation que j'ai complétée en 1994. J'ai par la suite enseigné pendant deux années en éducation spécialisée avant de revenir au Centre jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue. Au cours des années qui ont suivi, j'ai occupé de nombreuses fonctions : éducatrice en milieu naturel, intervenante ressource au sein des familles d'accueil et au développement des ressources intermédiaires en région, superviseure clinique. J'ai également agi comme intervenante psychosociale dans divers programmes tels que l'application des mesures, l'évaluation et l'orientation des signalements ainsi qu'auprès d'une clientèle contrevenante en lien avec la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*.

Je suis maintenant agente de planification, de programmation et de recherche. Ce poste me rattache au travail des éducateurs et psychoéducateurs auprès de la clientèle adolescente aux prises avec des difficultés d'adaptation. Je vois aux activités de recherche nécessaires à l'identification et à l'évaluation des ressources et des besoins en vue d'assurer une planification adéquate des services. Dans cette optique, je conçois et propose des plans et des programmes de développement. Je fournis également des conseils relativement à l'implantation ou à l'amélioration de ceux-ci. Je participe aux différentes activités d'enseignement et de formation offertes aux intervenants et à l'implantation de l'approche cognitive, émotive et comportementale en réadaptation.

Ma formation universitaire en psychoéducation et mon expérience de 27 ans sont à la base du travail que j'accomplis présentement. Mon cheminement professionnel m'a ramenée au travail de réadaptation, particularité de la psychoéducation. Un long détour pour revenir à la source!



Mon nom est Audrey-Annie Deschamps. J'ai obtenu un baccalauréat en psychoéducation de l'UQTR en 2002. J'ai d'abord travaillé dans un organisme communautaire pour les familles avant d'intégrer le Centre jeunesse du Saguenay-Lac-St-Jean en 2007. Après un court passage comme psychoéducatrice en services

internes de réadaptation dans un foyer de groupe, j'ai obtenu un poste de psychoéducatrice aux services externes. À ce titre, mon action s'inscrit dans le cadre de l'application de la mesure légale et de la réadaptation. Même si je dois poursuivre avec le jeune des objectifs d'intervention précis, j'apprécie l'autonomie et le leadership que je peux avoir dans le suivi de la situation. L'accès aux différentes sphères de vie des adolescents me permet d'avoir une compréhension globale de la situation et d'ajuster les interventions en conformité avec la prescription légale. Guidée par le processus et les outils cliniques du centre jeunesse, je peux choisir des moyens de mise en relation originaux et viser une utilisation qui fait sens lorsque les conditions sont réunies. Le défi est plus grand lorsque les clients ne reconnaissent pas la situation et ne souhaitent pas la modifier. Il devient alors important d'éclairer le consentement afin de favoriser l'appropriation de la démarche et l'adhésion à la relation d'aide. À travers mes responsabilités, le travail avec les collaborateurs et les collègues représente à la fois un appui et un enrichissement. La diversité des problématiques rencontrées en centre jeunesse est stimulante et me permet d'augmenter mes connaissances. J'ai ainsi la possibilité de devenir une professionnelle plus outillée, d'année en année.

2. Ce qui a motivé leur choix du centre jeunesse



Dans le travail en centre jeunesse, c'est la clientèle des adolescents en difficulté qui m'a attirée dès le départ. La possibilité d'établir avec eux une relation privilégiée au quotidien et de leur venir en aide a constitué pour moi une forte motivation. Pouvoir mettre en place des projets et voir les jeunes et leur famille s'y réaliser était gratifiant. Par la suite, je me suis rapprochée du milieu naturel où évoluaient ces adolescents. L'intervention auprès des familles et de ces enfants m'a permis de me familiariser avec des aspects différents de la profession, soit l'intervention dans des contextes systémiques des plus enrichissants.

Omniprésent en centre jeunesse, le travail d'équipe et les collaborations entre les intervenants de l'établissement ou avec les partenaires des autres réseaux de services (santé et services sociaux, éducation, policiers, etc.) représentent également un



Malgré nos visions et nos mandats propres, nos différends, voire « nos prises de bec », le client demeure au centre de nos préoccupations et notre intervention doit répondre avant tout à ses besoins. La protection de l'enfant est notre raison d'être. Conséquemment, l'aide, les conseils et l'assistance à ses parents et à sa famille sont notre mandat.

aspect des plus stimulants. Malgré nos visions et nos mandats propres, nos différends, voire « nos prises de bec », le client demeure au centre de nos préoccupations et notre intervention doit répondre avant tout à ses besoins. La protection de l'enfant est notre raison d'être. Conséquemment, l'aide, les conseils et l'assistance à ses parents et à sa famille sont notre mandat.



J'ai choisi le centre jeunesse pour la clientèle spécifique d'adolescents présentant des problèmes d'adaptation et, particulièrement, des troubles de comportement. L'approche écosystémique et l'aide éducative auprès des adolescents et de leurs parents m'interpellaient.

Le dynamisme issu des diverses professions qui se côtoient au sein de l'organisation et le travail avec les collaborateurs m'apparaissent aussi stimulants. Sur un plan plus personnel, les conditions de travail (permanence, horaire de travail, échelle salariale, fonds de pension, etc.) furent un incitatif.

J'ai retrouvé en centre jeunesse la possibilité d'établir des relations avec les familles. Des relations d'aide basées sur la continuité, la transparence, le respect et sur le vécu partagé que je mets en place. J'ai l'énergie d'une psychoéducatrice qui travaille depuis quatre ans au sein du centre jeunesse et je m'applique à faire la différence!

3. Les défis particuliers qu'elles voient à la pratique de la psychoéducation en centre jeunesse



Trois points m'apparaissent particulièrement importants pour assurer une présence significative des psychoéducateurs en centre jeunesse. Le premier est la reconnaissance du baccalauréat en psychoéducation pour d'autres postes que ceux d'éducateur. Le second

concerne la reconnaissance de notre expertise particulière. Souvent encore, lors des partenariats avec d'autres établissements, notre travail est confondu avec celui du travailleur social. Pourtant nos sphères d'intervention ne sont pas les mêmes. Finalement, je

crois que la psychoéducation peut faire valoir son expertise dans des sphères plus larges que l'internat tout en préservant sa spécificité. Je pense entre autres à l'intervention en milieu naturel ou à celle effectuée auprès des jeunes contrevenants.



Prendre ma place de psychoéducatrice dans les fonctions récemment définies¹ par le Centre jeunesse du Saguenay-Lac-St-Jean demeure un défi. Je constate que des ajustements sont nécessaires pour faire valoir et maintenir les particularités et l'efficacité de la profession au sein des équipes et de l'organisation. Si l'approche psychoéducative est favorisée et présente dans le secteur de la réadaptation, il reste du chemin à parcourir pour appliquer les différentes opérations de façon continue et satisfaisante. Parfois, pour combler l'écart entre le nombre de dossiers attribués et les places disponibles, nous travaillons avec une majeure en réadaptation et une mineure en suivi psychosocial.

Par ailleurs, la complexité des situations que nous rencontrons pourrait être davantage considérée afin d'intervenir avec l'intensité et la constance nécessaires. En contexte de protection, lors de l'application des mesures, il faut voir au développement des compétences personnelles et sociales des adolescents tout en intervenant sur les attitudes parentales. On jongle avec l'agenda afin d'assurer une présence qui permettra d'atteindre ces objectifs. Un autre défi est lié à la présence de problématiques multiples ou intergénérationnelles. Celles-ci m'amènent à relire les écrits et à rechercher la collaboration des partenaires afin d'élaborer une compréhension commune de la problématique et de choisir l'intervention à privilégier.

Il y a de bonnes et de moins bonnes journées, des dossiers plus lourds, des situations plus attachantes... Afin de garder le cap, je m'autoévalue, je cherche des appuis, je nomme les choses. Quand ça devient trop lourd, je vais voir mon chef de service. J'ai mon propre plan d'intervention! ■

1. Au Centre jeunesse du Saguenay-Lac-St-Jean, il y a cinq postes de psychoéducateur en services externes, trois en unité de vie et un en foyer de groupe.



Participer à l'implantation du modèle psychoéducatif

Sophie Labelle, ps.éd., agente de développement local pour Boscoville 2000 et spécialiste en réadaptation psychosociale au Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire

Boscoville, internat spécialisé pour jeunes en difficultés comportementales a vu naître la psychoéducation et fut longtemps son fleuron. Sa fermeture, en 1998, a consterné le monde de la psychoéducation (Gendreau *et al.*, 1998). Trois ans plus tard, à la suite de la publication du rapport Gendreau-Tardif (1999) portant sur la qualité des services de réadaptation offerts dans les centres jeunesse, Boscoville 2000 était créé avec une nouvelle mission. L'organisme vise maintenant à appuyer de façon novatrice et rigoureuse le développement et la participation sociale des jeunes de 0-30 ans à travers quatre volets : 1) l'intervention de réadaptation, 2) la mobilisation et l'action communautaire, 3) l'insertion sociale par l'activité économique et 4) les activités sportives, sociales et culturelles comme outils de développement.

En 2005, en lien avec son mandat, Boscoville 2000 propose à quatre centres jeunesse d'entreprendre une démarche systématique et intensive visant à renouveler le modèle psychoéducatif de réadaptation offert en internat en y intégrant un programme spécialisé : l'approche cognitive et comportementale (Le Blanc, 2011). Le Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire (CJM-IU) en fait partie.

Le projet de partenariat entre le CJM-IU et Boscoville 2000

Deux unités du site Mont St-Antoine sont ciblées par le projet : l'Élan et le Totem. Toutes deux ont pour clientèle des adolescents de 12 à 14 ans placés en vertu de la *Loi sur la protection de la jeunesse* et ayant des difficultés graves d'adaptation. L'implantation du programme, qui se fait selon le rythme de chacune de ces unités, comprend quatre facettes principales : la formation des éducateurs, la conception de la programmation et de l'ensemble des activités du vécu éducatif partagé, les activités et les outils de l'approche cognitive et comportementale (CC), le climat d'équipe. Ces dernières se définissent comme suit :

1. La formation des éducateurs

Une formation de six jours est offerte aux éducateurs pour contribuer à l'amélioration de leurs savoirs au sujet des différents concepts théoriques du modèle et de l'approche. Un processus d'accompagnement et de soutien individualisé s'ajoute à la formation afin de favoriser l'intégration de la théorie à la pratique et la qualification des actions liées au projet.

2. La conception de la programmation et de l'ensemble des activités du vécu éducatif partagé

Les opérations professionnelles et la structure d'ensemble, notions propres au modèle psychoéducatif, servent de référence pour élaborer la programmation. Des outils développés par

Boscoville 2000 soutiennent l'application des opérations par les éducateurs, particulièrement les étapes préliminaires de la planification et l'évaluation post-intervention.

3. Les activités et les outils de l'approche CC

Divers outils d'évaluation et d'intervention servent l'approche en vue d'une restructuration cognitive : l'évaluation par l'identification des capacités, excès, déficits de l'adolescent et de son entourage (ICEDAE), les auto-observations, les activités de groupe basées sur l'apprentissage d'habiletés sociales (habiletés de communication, moyens et habiletés pour la régulation de la colère, moyens et habiletés pour la gestion du stress et la démarche pour la résolution de problèmes) et les contrats comportementaux. Les éducateurs sont initiés à ces moyens.

4. Le climat d'équipe

Le climat est évalué annuellement et discuté avec les membres de l'équipe. Plusieurs échelles sont utilisées pour le mesurer : l'engagement, la cohésion, la pression ressentie, l'ordre et l'organisation, le soutien du chef. En fonction des résultats obtenus et des échanges avec l'équipe, des objectifs sont ciblés pour contribuer à l'amélioration du climat.

De nombreux acteurs contribuent à l'implantation de l'approche CC, en premier lieu les intervenants des unités, appuyés par leur chef de service, qui doivent apporter des changements à leur pratique. Ceux-ci travaillent de près avec un agent de développement local qui s'assure de leurs qualifications en regard des théories relatives au modèle psychoéducatif et à l'approche CC.

C'est à ce titre que je contribue au projet depuis mai 2011, veillant à l'identification et à l'atteinte des objectifs d'implantation dans les deux unités désignées. Un agent de développement, rattaché à l'équipe de recherche et développement de Boscoville 2000, supervise l'ensemble des étapes et des opérations d'implantation.

Une tâche partagée entre plusieurs fonctions

Mon rôle d'agente de développement local me demande de rencontrer presque quotidiennement des intervenants de l'une ou l'autre des unités affiliées afin de réviser avec eux les différents outils proposés par le modèle et l'approche. Je conduis alors des entrevues formatives visant à qualifier l'utilisation des outils comme l'ICEDAE, les contrats comportementaux, les planifications d'activités selon la structure d'ensemble et les évaluations post-intervention. Je reçois également l'ensemble des outils complétés pour m'assurer de leur qualité et donner aux intervenants

une rétroaction, au besoin. Lors des réunions d'équipe, j'offre aux intervenants des capsules de formation sur l'utilisation adéquate du langage relatif au modèle et à l'approche. Ma présence à ces réunions me permet de constater le climat d'équipe et de participer aux discussions cliniques sur l'évolution des adolescents. Chaque mois, je rencontre les chefs de service pour aborder la mise en œuvre du projet, les réussites et les défis à relever. Ensemble, nous planifions et animons les six journées d'étude prévues au plan. Dans plusieurs de ces actions, je suis appuyée ou accompagnée par l'agent de développement de Boscoville. Je bénéficie d'une rencontre mensuelle avec l'équipe de Boscoville et les agents de développement local rattachés aux autres centres jeunesse participant au projet d'implantation. Finalement, j'ai des rencontres régulières avec l'adjoint à la Direction des services de réadaptation aux adolescents (DSRA) pour rendre compte du déploiement du projet. Le temps consacré à l'ensemble de ces tâches équivaut à quatre jours par semaine.

La cinquième journée de ma semaine de travail est dédiée à la formation des intervenants de la DSRA en vue de l'implantation du modèle à l'ensemble des unités d'hébergement pour adolescents. Ce projet d'envergure se fait en dehors du partenariat avec Boscoville 2000 (Desjardins *et al.*, 2011; Le Blanc, 2011). Dans ce cadre, je participe à des rencontres avec les formatrices en provenance des différentes directions du CJM-IU pour développer des outils de soutien et de formation et discuter des enjeux que nous rencontrons dans l'implantation. Un comité regroupant tous les responsables de la programmation des unités d'hébergement a été mis sur pied pour les appuyer dans leur fonction; je participe à la planification et à l'animation des réunions de ce comité. Parfois, je suis appelée à porter un regard critique sur l'ensemble des planifications des programmations des unités et sur les évaluations post-intervention. Amener l'ensemble des éducateurs travaillant auprès des adolescents hébergés au CJM-IU à utiliser le modèle

psychoéducatif prendra un certain temps, car les intervenants proviennent de formations multiples et les unités connaissent un roulement de personnel parfois élevé.

Travailler au CJM-IU, dans le cadre du partenariat avec Boscoville 2000, est pour moi une occasion unique de pouvoir vivre ma profession. Baignant dans la théorie du modèle psychoéducatif, je peux assurer que mes actions sont supportées par les opérations professionnelles, la structure d'ensemble et mes principaux schèmes relationnels! Je suis fière de prendre part à l'implantation du modèle psychoéducatif. Ayant œuvré dans différentes fonctions au centre jeunesse jusqu'à ce jour, j'ai toujours tenté de faire la promotion de ma profession même si, aujourd'hui encore, le titre de psychoéducateur n'existe pas au CJM-IU. Ce dernier a connu de grands changements au cours des 20 dernières années qui ont bousculé ses pratiques, mais je crois que la structure mise en place pour favoriser des services de qualité porte fruit. Le défi est grand, mais les résultats sont encourageants! ■

Références

Desjardins, S., Le Blanc, A., Larose, C. et Masse, D. (2011). *Le modèle psychoéducatif : une avenue porteuse pour qualifier les services offerts en réadaptation avec hébergement au CJM-IU*. Communication présentée dans le cadre du 2^e colloque biennal de l'École de psychoéducation de l'Université de Montréal et du CJM-IU, tenu les 27 et 28 novembre à Montréal.

Gendreau, G. *et al.* (1998). *BOSCO, la tendresse. Boscoville : un débat de société*. Montréal : Sciences et culture.

Gendreau, G., Tardif, R., Baillargeon, L., Bilodeau, C. (1999). *La réadaptation en internat des jeunes de 12 à 18 ans. Une intervention qui doit retrouver son sens, sa place et ses moyens*. Rapport sur la réadaptation en internat des jeunes de 12 à 18 ans. Réflexion sur les pratiques. Association des centres jeunesse du Québec : Montréal.

Le Blanc, A. (2011). Le modèle psychoéducatif tel que visé au CJM-IU. *Défi jeunesse. Revue professionnelle du Conseil multidisciplinaire du CJM-IU*. Vol. XVIII, n° 1, octobre 2011, p. 4-20.

Le Blanc, M. (2011). *Bilan quinquennal 2005-2020. Vers un modèle renouvelé pour la réadaptation en internat des adolescents avec des difficultés graves d'adaptation*. Montréal : Boscoville 2000.

Déficient ou différent? Et vous, que voyez-vous?



CENTRE DE RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE
INTELLECTUELLE ET EN TROUBLES
ENVAHISSANTS DU DÉVELOPPEMENT

de la MONTÉRÉGIE-EST



Le CRDITED de la Montérégie-Est est un établissement public du réseau de la santé et des services sociaux. Il offre des services spécialisés d'adaptation et de réadaptation aux personnes présentant une déficience intellectuelle (DI) ou un trouble envahissant du développement (TED), de même que des services de soutien et d'accompagnement à l'entourage de ces personnes (famille, proches, partenaires et milieux de vie).

Nous sommes à la recherche de **PSYCHOÉDUCATEURS ET PSYCHOÉDUCATRICES** afin de combler plusieurs nouveaux postes permanents ainsi que des remplacements sur le territoire de la Montérégie-Est (Longueuil, Saint-Hyacinthe, Granby, etc.)

POURQUOI FAIRE CARRIÈRE AU CRDITED DE LA MONTÉRÉGIE-EST?

- Parce que nos ressources humaines sont au centre de nos préoccupations;
- Parce que nous avons à cœur l'accueil et l'intégration de nos employés;
- Parce que notre milieu de travail offre de belles perspectives de carrière;
- Parce que nous offrons des conditions avantageuses.

L'ensemble de nos services est axé sur le développement de l'autonomie, l'intégration et la participation sociales ainsi que la réduction de la situation de handicap de la personne. Par notre travail, nous venons en aide à des personnes vulnérables. Nos valeurs guident nos actions, notre sens moral et donc, notre éthique.
Respect • Collaboration • Communication • Engagement

CE DÉFI VOUS INTÉRESSE?

Envoyez votre candidature à l'adresse suivante :
16_crdime_recrutement@ssss.gouv.qc.ca

Ou visitez notre site Internet :

www.crditedme.ca
sous l'onglet «Emploi et stages».





Affirmer le retour des psychoéducateurs en internat de réadaptation par la création de nouveaux postes

Maryse Beaudoin, ps.éd., adjointe clinique, **Karine Blair**, ps.éd., chef de service et **Alain Boileau**, psychoéducateur, Direction des services de réadaptation du Centre jeunesse des Laurentides

La psychoéducation a vu le jour au tournant des années 1950 alors que les enfants et les adolescents ayant des difficultés particulières étaient totalement pris en charge par les internats. Dans les années qui suivirent, le personnel qui travaillait dans ces établissements devint de mieux en mieux formé et les programmes de réadaptation davantage fondés sur des connaissances scientifiques (Batshaw, 1975). Dans les années 1980, la décision de regrouper les centres d'accueil avec les services psychosociaux sous la structure des centres jeunesse vint ébranler cette offre de services. Selon les intervenants interrogés au moment de la préparation du rapport Gendreau-Tardif (1999), cette restructuration, qui s'accompagnait aussi d'importantes compressions budgétaires, a durablement affecté la qualité de la réadaptation en internat. Ce constat a conduit les centres jeunesse à une sérieuse remise en question des services offerts à l'interne. C'est ainsi qu'au milieu des années 2000, le Centre jeunesse des Laurentides s'est questionné sur l'intervention clinique appliquée dans ses unités de vie en réadaptation. Prenant appui sur le rapport Gendreau-Tardif, il a ciblé plus particulièrement deux des conditions suggérées pour que l'intervention retrouve son sens, sa place et ses moyens.

- L'intervention spécialisée de réadaptation en internat doit compter sur une organisation du travail qui lui assurera le cadre, les conditions et les moyens nécessaires à son action spécifique; soit un vécu éducatif partagé, une intervention continue et cohérente, une vie de groupe de qualité, un temps nécessaire de réadaptation, une programmation rigoureuse et des programmes spécialisés.
- Les intervenants et les gestionnaires doivent avoir les moyens de mettre en œuvre, actualiser, renforcer et développer leurs compétences. Ces moyens ont trait aux connaissances, au soutien clinique et professionnel ainsi qu'à l'évaluation des approches et des résultats.

Les réflexions du Centre jeunesse des Laurentides l'ont conduit à choisir le psychoéducateur comme professionnel pouvant assurer le déploiement de ces conditions. À l'hiver 2007, deux postes de psychoéducateur ont été créés à la Direction des services de réadaptation. Les deux psychoéducateurs se partagent dix unités de vie et leur apportent un soutien professionnel spécifique.

Afin de bien identifier le rôle et les tâches de ces nouveaux postes deux cadres de référence ont été utilisés : le *Profil des compétences générales des psychoéducateurs* de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec et la trajectoire de la clientèle en réadaptation, laquelle suppose, à des degrés divers,

la mise en œuvre des opérations professionnelles. Cet exercice a mené à un descriptif des actions concrètes que ces psychoéducateurs auraient à réaliser au quotidien. Voici, présentées par opération professionnelle, leurs principales responsabilités.

• Observation et évaluation pré-intervention

Le psychoéducateur accompagne les équipes éducatives lors de comité d'admission pour préciser le mandat de réadaptation, identifier les besoins du jeune et mettre en lien son potentiel adaptatif avec le potentiel expérientiel du service. Au moment de l'évaluation pré-intervention, il propose des méthodes ou des instruments de collecte de données et s'assure de la qualité et de l'objectivité des faits d'observation. Il favorise l'utilisation de référents théoriques qui permettent l'émergence d'hypothèses et la réflexion sur les capacités adaptatives du jeune en interaction avec son environnement. Finalement, en observant les interactions entre l'éducateur et le jeune, le psychoéducateur peut qualifier les schèmes relationnels des éducateurs et accompagner ces derniers dans le développement de leurs attitudes professionnelles.

• Planification

Le psychoéducateur est présent au moment de la planification des interventions et des programmations adaptées à la clientèle et insiste sur l'importance de la structure d'ensemble. Il s'assure que les objectifs de réadaptation identifiés soient en lien avec le mandat et tiennent compte du potentiel d'adaptation du jeune. Il aide l'éducateur à formuler le plan de réadaptation. Le psychoéducateur voit également à la mise en place d'un potentiel expérientiel varié et de qualité répondant aux besoins individuels ou de groupe. Il détermine les composantes et les conditions nécessaires à l'implantation du programme.

• Organisation, animation et utilisation

Le psychoéducateur soutient, conseille ou assiste l'éducateur dans l'utilisation des situations du vécu éducatif partagé. Il peut, à l'occasion, animer et coanimer des activités ponctuelles et planifiées auprès de la clientèle. À ces moments, il agit à titre de modèle. En outre, il voit à ce que le jeune bénéficie du bon programme et participe aux activités qui conviennent à son plan d'intervention individuel. De manière concrète, il contribue à l'aménagement des conditions pour la mise en place de cette structure d'ensemble.

• Évaluation post-situationnelle

Le psychoéducateur appuie les équipes éducatives dans l'évaluation des plans de réadaptation, des activités de



réadaptation et des outils cliniques utilisés. De plus, il questionne et suggère des moyens pour la poursuite de la démarche adaptative.

L'intégration de psychoéducateurs au sein de la réadaptation en internat ne s'est pas faite sans difficulté. La méconnaissance du mandat de ces professionnels par les membres du personnel, les chefs de service et les professionnels des autres directions a donné lieu à des perceptions erronées de leur rôle. Leur présence au sein des équipes éducatives a créé de l'insécurité chez certains intervenants et une crainte à être accompagnés dans le vécu éducatif partagé. En 2009, le centre jeunesse a décidé de sensibiliser l'ensemble des éducateurs en réadaptation au modèle psychoéducatif afin de s'assurer d'avoir une base commune et de partager le même langage. Cette action a aidé les deux psychoéducateurs à exercer leur rôle-conseil de manière efficace même si, encore aujourd'hui, ils doivent faire leur place. La qualité de la relation qu'ils établissent avec les chefs de service de chacune des unités de vie qui leur sont attirés et leur présence assidue auprès des équipes éducatives facilitent leur intégration aux services de réadaptation.

Le psychoéducateur a toujours sa place en internat de réadaptation, là même où la profession a vu le jour, mais son rôle se transforme. Comme en témoignent les postes créés au Centre jeunesse des Laurentides, leur expertise peut être mise à profit hors du « vécu éducatif partagé » et de l'action directe dans le but d'enrichir les actions éducatives. Pourtant, tel que l'exprimait Marcel Renou en 2005, « il ne s'agit pas de délaissier cette valeur du contact direct avec la clientèle, mais plutôt d'établir un équilibre entre les dimensions de consultation et d'intervention ». ■

Références

- Batshaw, M.G. (1975). *Rapport du comité d'étude sur la réadaptation des enfants et des adolescents placés en centre d'accueil*. Québec : Direction des communications, Ministère des affaires sociales.
- Gendreau, G., Tardif, R., Baillargeon, L., Bilodeau, C. (1999). *La réadaptation en internat des jeunes de 12 à 18 ans. Une intervention qui doit retrouver son sens, sa place et ses moyens*. Rapport sur la réadaptation en internat des jeunes de 12 à 18 ans. Réflexion sur les pratiques. Association des centres jeunesse du Québec : Montréal.
- Renou, M. (2005). L'intervention directe et la consultation : opposition ou complémentarité. *en pratique. Exercice professionnel de la psychoéducation*, n° 4, p. 2.

Vivre la diversité!

Joannie Giroux, étudiante à la maîtrise en psychoéducation, Université de Montréal

Comment intervenir auprès d'une famille lorsqu'un comportement reconnu maltraitant dans notre culture signifie pour l'autre un rite, une croyance et qu'il est fait dans le but d'aider l'enfant? Une telle situation peut soulever bien des questions, des incompréhensions, des jugements de valeur et même des frustrations. La diversification culturelle est sans aucun doute une richesse et un défi de société pour le Québec. Cependant, elle a des impacts auprès des intervenants des services sociaux en relation continue avec des familles véhiculant des valeurs et des visions du monde parfois fondamentalement différentes des leurs. En raison de ses zones d'incompréhension, l'intervention psychosociale et réadaptative dans le contexte légal qu'impose la *Loi sur la protection de la jeunesse* (LPJ) est souvent complexifiée lorsqu'elle se fait auprès de familles issues de diverses communautés ethnoculturelles (Chiasson-Lavoie et Roc, 2000). Il devient alors essentiel de se pencher sur les modalités d'accompagnement différencié de ces enfants et de leurs familles dans le respect de leurs particularités, de leurs valeurs et des nôtres, ainsi que dans le respect de la mission et du cadre légal de la LPJ.

Dans le cadre de ma maîtrise en psychoéducation, j'ai décidé de mettre de l'avant des ateliers de formation ciblant les intervenants de mon milieu de stage, soit le Service d'intervention rapide et complémentaire (SIRC) du Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire. Après une importante recension des écrits dans le domaine de l'intervention interculturelle et la prise en compte des nombreuses difficultés quotidiennes des intervenants, le programme *Vivre la diversité!* a pris forme.

Cette formation est composée de six ateliers abordant, sous des angles différents, les relations interculturelles dans un contexte d'intervention de crise. De nature préventive, elle a pour but

d'atténuer les problèmes d'adaptation vécus par les familles issues de l'immigration grâce à l'augmentation des habiletés des intervenants sur le plan du savoir, du savoir-faire et du savoir-être. Il est ainsi possible de porter l'hypothèse qu'en diminuant les zones de malentendus et les chocs culturels qui surviennent régulièrement entre deux personnes porteuses d'une culture différente; l'établissement d'une relation de confiance est alors facilité. Comment alors ne pas tenter d'évoluer dans ce domaine, sachant pertinemment que cette relation de confiance est au cœur même de toutes les interventions psychoéducatives?

Au cours des séances, différents thèmes sont abordés tels que les sphères de l'identité, de la culture et de l'ethnicité, les rapports majorité/minorité, la diversité des trajectoires et des parcours migratoires, les idéologies d'insertion sociale, les phénomènes d'exclusion, les processus d'intervention et les outils cliniques. *Vivre la diversité!* a été animé tout au long de l'automne 2011 auprès d'un groupe de neuf participants. Le programme a permis avant tout aux intervenants d'apprendre les concepts essentiels des relations interculturelles. Il a été possible d'offrir au groupe un espace de discussion, afin d'explorer leur vécu, leur expérience et les moyens pour mieux vivre la diversité. La structure du programme encourage les participants à s'engager dans un processus de réflexion.

Durant la mise en œuvre des ateliers, c'est avec beaucoup d'ouverture et de sensibilité que les intervenants du SIRC se sont laissés toucher par les réalités actuelles et la complexité de l'intervention interculturelle, afin d'entamer cette remise en question. ■

Référence

- Chiasson-Lavoie, M. et Roc, M.-L. (2000). La pratique interculturelle auprès des jeunes en difficulté. Dans G. Legault (dir.), *L'intervention interculturelle* (p. 221-252). Boucherville : Gaëtan Morin.





Être psychoéducateur dans une équipe de 2^e niveau.

L'expérience du Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire et du Centre hospitalier universitaire Ste-Justine

Christian Legendre, ps.éd., **Suzanne Bernier**, ps.éd., conseillère clinique, Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire et **Michel Bibeau**, ps.éd., coordonnateur de milieu, programme de pédopsychiatrie, Centre hospitalier universitaire Ste-Justine

En mai 2000, l'Association des centres jeunesse du Québec, le Collège des médecins du Québec, l'Association des hôpitaux du Québec et l'Association des CLSC et CHSLD du Québec proposaient un nouveau *Protocole d'intervention en situation de problématique suicidaire dans les centres jeunesse (CJ)*. Les objectifs de ce dernier étaient d'identifier les opérations clés à entreprendre lors d'une problématique suicidaire, d'établir l'ordre d'importance accordé à ces opérations clés, de partager les rôles entre les intervenants appelés à les réaliser et de systématiser le processus de collecte d'information associé à ces opérations.

Ce protocole prévoyait trois niveaux d'intervention (voir la figure) : le 1^{er} niveau comprenant tous les intervenants du CJ qui travaillent directement auprès des jeunes; le 2^e niveau constitué d'une équipe de soutien multidisciplinaire du CJ composée de spécialistes en évaluation et en intervention sur la psychopathologie et le suicide; le 3^e niveau formé des partenaires œuvrant au sein du programme de pédopsychiatrie en milieu hospitalier.

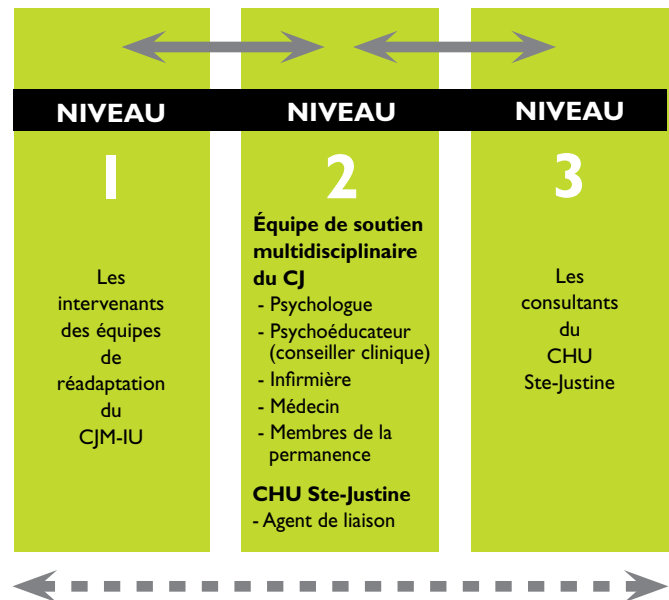
Un peu d'histoire

Après le dévoilement du protocole d'intervention, les sites d'hébergement de la section ouest du Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire (CJM-IU) et le programme de psychiatrie du Centre hospitalier universitaire (CHU) Ste-Justine concluaient une entente de service afin de faciliter la mise en œuvre du protocole au sein de leurs établissements. Rapidement, on a constaté que les cas discutés dans le cadre de cette entente de service débordaient largement la problématique suicidaire. Ils portaient davantage sur une variété de problèmes de santé mentale. Par ailleurs, des échanges fréquents entre les intervenants des deux premiers niveaux et du 3^e niveau alourdissaient le travail de chacun puisqu'aucune procédure ne les encadrait.

En 2006, afin d'améliorer la situation, le CHU Ste-Justine désignait un agent de liaison, à savoir un psychoéducateur, pour se joindre à l'équipe de 2^e niveau du CJM-IU et ainsi transmettre l'information au 3^e niveau. De son côté, le CJM-IU avait déjà désigné un psychoéducateur (conseiller clinique) pour faire le lien entre le 1^{er} niveau et le 2^e niveau. Le but visé était d'assurer une communication plus fluide et concertée entre le CJM-IU et le CHU Ste-Justine. Le présent article illustre le rôle des psychoéducateurs dans une équipe de 2^e niveau, lesquels ont pour fonction

de favoriser les échanges entre les intervenants des différents niveaux concernés et de faciliter l'accès à des services de consultation psychiatrique.

Les trois niveaux d'intervention prévus au protocole et l'adaptation innovante du CJM-IU et du CHU Ste-Justine



Le psychoéducateur conseiller clinique en centre jeunesse

Le psychoéducateur conseiller clinique en centre jeunesse analyse les situations problématiques qui lui sont présentées par les intervenants du 1^{er} niveau et juge de la pertinence de les référer ou non à l'équipe de 2^e niveau. Aux trois semaines, lors de réunions de consultation avec l'équipe de 2^e niveau, il présente les caractéristiques et le cadre familial des jeunes se trouvant en situation problématique ainsi que les événements récents étant survenus. S'il y a usage de médication par les jeunes identifiés, les équipes de 1^{er} et de 2^e niveau échangent des observations et de l'information sur l'efficacité et les effets secondaires de cette médication. À ce propos, le bureau de santé du CJ (médecins et infirmières) constitue un apport indispensable à l'équipe. Ensuite, l'équipe de

2^e niveau établit les interventions à privilégier, peut recommander une consultation et, si nécessaire, une évaluation en pédopsychiatrie. La présence d'un agent de liaison du CHU Ste-Justine, lors de ces réunions, facilite le questionnement afin de valider la possibilité d'une démarche d'évaluation psychiatrique. Dans ce contexte, la tenue des réunions de consultation favorise le partage des diverses informations concernant un jeune à risque en plus de coordonner les actions et de faciliter les références et l'accès aux services appropriés. Entre ces réunions, le psychoéducateur conseiller clinique informe les intervenants du 1^{er} niveau des recommandations ou des mesures entreprises pour les soutenir dans leurs actions tout en leur apportant un soutien quotidien.

Le psychoéducateur agent de liaison en milieu hospitalier

Le psychoéducateur agent de liaison en milieu hospitalier maintient un lien privilégié entre les équipes d'intervention du CJ et le département de pédopsychiatrie. Il participe au processus évaluatif de jeunes pour lesquels une demande de consultation ou d'évaluation psychiatrique a été faite par l'équipe de 2^e niveau. Cela permet d'assurer une continuité optimale à l'ensemble de la démarche consultative de ces jeunes. Le psychoéducateur agent de liaison est le dépositaire privilégié des informations et des questionnements en santé mentale pour chaque cas adressé à l'équipe de 2^e niveau. En plus de ses échanges réguliers avec les

intervenants des CJ, il coordonne son travail avec un pédopsychiatre consultant du 3^e niveau. Une concertation avec ce psychiatre quant aux demandes, décisions et suivis à faire oriente ses actions. Il peut ainsi jouer un rôle-conseil au sein de l'équipe de 2^e niveau sur les interventions à prioriser. Le psychoéducateur agent de liaison est familier avec les principales psychopathologies et leurs symptômes, les différentes médications utilisées et leurs effets (souhaités et secondaires) ainsi qu'avec le langage, les concepts et les pratiques spécifiques à la pédopsychiatrie. Il facilite et contribue à la gestion, à la compréhension et au relai de cette information.

Le psychoéducateur conseiller clinique et l'agent de liaison servent de courroie de transmission de l'information. Le conseiller clinique du CJ fait principalement le relai entre le 1^{er} et le 2^e niveau alors que l'agent de liaison du CHU Ste-Justine fait le relai entre le 2^e et le 3^e niveau. Tous deux ont une approche de concertation et de consultation avec les différents acteurs avec lesquels ils interagissent. Depuis qu'une entente a été conclue entre le CJM-IU et le CHU Ste-Justine, des bilans de fonctionnement soulignent que les psychoéducateurs assurent le développement d'une réelle collaboration interdisciplinaire entre les membres de l'équipe de 2^e niveau. À cet effet, leur rôle est appréciable. ■

Référence

Association des centres jeunesse du Québec (2000). *Protocole d'intervention en situation de problématique suicidaire dans les centres jeunesse*. Montréal : Production Communications.

FICHE DE RÉFLEXION INTERACTIVE POUR LES ENFANTS DU PRIMAIRE

VOICI UN NOUVEL OUTIL PÉDAGOGIQUE OÙ L'ENFANT RÉFLÉCHIT À SON COMPORTEMENT EN COMPLÉTANT UNE HISTOIRE DONT IL EST LE HÉROS.

30\$ PLUS LES FRAIS DE LIVRAISON

CONCEPT DE RENÉ LAFLEUR, PSYCHOÉDUCATEUR
ILLUSTRATIONS DE YANNICK GRÊTE, ED. PHYSIQUE

LE MATÉRIEL INCLUS:
-UNE FICHE DE RÉFLEXION PLASTIFIÉE ET RÉUTILISABLE (11 PO X 17 PO)
-12 PHYLACTÈRES DE GESTES DE RÉPARATION
-12 PHYLACTÈRES DE SOLUTIONS (HABILITÉS SOCIALES)
-1 CRAYON FEUTRE NON-PERMANENT

POUR DE L'INFORMATION OU POUR COMMANDER: rlaf@videotron.ca

Une carrière à votre mesure
PLUS DE 35 EXPOSANTS ! APPORTEZ PLUSIEURS COPIES DE VOTRE CV !

4^{ème} édition
Salon Emploi de la santé et des services sociaux

Rencontrez des recruteurs pour un face-à-face professionnel ou simplement pour recueillir de l'information sur les établissements présents

LES PSYCHOÉDUCATEURS SONT EN DEMANDE !
Ne ratez pas ce rendez-vous !

CHSLD | CSSS | CRDI
Centres hospitaliers universitaires
Agences de recrutement spécialisées en santé

Mardi 3 avril 12h à 19h
Mercredi 4 avril 10h à 17h
2012

Palais des congrès de Montréal
Place-d'Armes

ENTRÉE GRATUITE

Info et inscription au ecarrieres.com

Impact du projet de loi 21 dans les centres jeunesse

Propos recueillis par **Claude Paquette**, ps.éd., coordonnateur à la qualité de l'exercice et au soutien professionnel, Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec

Le 14 novembre 2011, l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec a rencontré Mme Sylvie Constantineau afin de l'interroger sur l'impact du projet de loi 21 (PL 21) dans les centres jeunesse. Directrice des services professionnels et des affaires universitaires au Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire (CJM-IU), Mme Constantineau connaît bien la réalité clinique « sur le terrain » et le travail qu'exercent les psychoéducateurs. Le présent article fait état de ses réponses aux questions que nous lui avons posées.

Quel sera l'impact du PL 21 sur l'organisation des services dans les centres jeunesse? Y a-t-il des enjeux que vous devez prendre en considération au CJM-IU?

Pour un établissement d'envergure comme le CJM-IU, un des premiers enjeux du PL 21 sera la transition. Cela ne peut se faire aisément. Nous devons structurer l'entrée en vigueur du PL 21. Actuellement, nous avons du personnel en place. Selon son profil, ce dernier pourra ou non exercer les activités réservées. Avant juin 2010, des droits ont été acquis sous certaines conditions. Depuis, des gens ont continué d'accéder à des postes dans des secteurs d'activité pour lesquels ils ne seront pas reconnus s'ils ne correspondent pas au profil défini par le PL 21.

La gestion du climat au moment de la transition sera un autre de nos défis. La connaissance qu'ont les employés du PL 21 varie de l'un à l'autre. Ainsi, il y a un enjeu de gestion quant à la mobilisation des gens et à la reconnaissance de leurs qualifications.

Par ailleurs, nous devons considérer toute la question du dialogue entre les ordres professionnels, les établissements et les maisons d'enseignement. Malgré l'existence du guide explicatif, il nous faudra une interprétation commune du PL 21. Nous constatons que le fossé s'est beaucoup creusé entre la formation académique et les exigences de la pratique, ne serait-ce que de savoir comment intervenir en contexte de protection, par exemple. Si nous ne faisons pas de discussion ouverte sur le sujet, nous courons le risque, comme employeur, de nous retrouver devant une situation plutôt difficile à gérer. Au-delà des débats ou des intérêts que chacun peut avoir, nous ne devons pas perdre de vue pour qui nous le faisons. En ce sens, il est essentiel de rester centrés sur la clientèle et de chercher ensemble : ordres professionnels, établissements et maisons d'enseignement comment assurer

une formation continue adaptée aux besoins de cette pratique renouvelée.

Enfin, ce qui nous a surpris et qui représente un enjeu pour notre établissement relève de la détermination du plan d'intervention en santé mentale ou auprès de la clientèle à risque suicidaire.

Chez nous, ce sont assez souvent des psychologues qui sont dans les équipes de deuxième niveau en santé mentale et qui pourraient possiblement avoir un regard sur cette question. Cependant, les psychologues n'ont pas l'activité réservée s'y rattachant. Nous devons donc examiner comment trouver une façon d'organiser le travail pour bien répondre à cette activité.




Sylvie Constantineau

L'évaluation étant au cœur des activités réservées, comment le CJM-IU se prépare-t-il à cette particularité?

Le travailleur social et le psychoéducateur ont tous deux l'évaluation comme activité réservée. Qu'en est-il du spécifique de l'un et de l'autre?

Au CJM-IU, nous avons dû, ces dernières années, réfléchir à la question. Nous avons fait cette réflexion afin de nous diriger vers une professionnalisation des postes et d'avoir en place les bonnes personnes, soit celles ayant le meilleur profil académique pour répondre aux besoins. Il est devenu clair, pour nous, même si nous visions la complémentarité, qu'il y avait un spécifique propre à l'intervention de nature psychosociale et celle de réadaptation. Ces travaux nous ont donc menés à la rédaction du *Plan d'effectif clinique*. Le PL 21 favorise l'interdisciplinarité. Par contre, nous avons encore beaucoup de réflexion à faire pour comprendre ce que cela signifie et comment organiser le travail en tenant compte de la diversité des types de professions ayant accès à la même activité réservée.



Par ailleurs, nous devons considérer toute la question du dialogue entre les ordres professionnels, les établissements et les maisons d'enseignement. Malgré l'existence du guide explicatif, il nous faudra une interprétation commune du PL 21.

Dans les dernières années, le secteur des centres jeunesse a vu un grand nombre de psychoéducateurs quitter ses rangs. Pensez-vous que le PL 21 aidera à modifier la donne?

Nous avons connu des années où certains milieux de réadaptation étaient beaucoup plus solides sur le plan de la psychoéducation, où les psychoéducateurs étaient plus présents puisqu'il fallait être psychoéducateur pour être intervenant. Le portrait a bien changé : nous avons plus de techniciens et il existe une confusion concernant les diplômes. Nous avons aussi eu et avons encore des enjeux de recrutement. Pour cette raison, le CJM-IU a entrepris une démarche vers la professionnalisation afin de mieux répartir graduellement ses effectifs, selon les besoins et la nature de chaque type d'intervention. C'est désormais un peu plus clair. Notre organisation reconnaît la pertinence d'avoir des psychoéducateurs qui sont présents auprès de la clientèle, sur le plancher, en réadaptation sans nier la possibilité d'avoir aussi présents des criminologues et les techniques associées dans les deux champs. À l'heure actuelle, nous avons cruellement besoin de personnel. Nous devons donc tenir compte de cette réalité dans nos choix en matière de dotation. Il est certain que ce serait plus stimulant pour le développement de la profession si nous avions des postes ayant « psychoéducateur » comme titre d'emploi. Dans cet ordre d'idées, le PL 21 nous aidera à préciser les rôles. De plus, le fait d'avoir des gens qui doivent adhérer à leur ordre favorisera possiblement une plus grande responsabilisation professionnelle.

Depuis l'automne 2011, des rencontres ont lieu entre l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec et l'Association des centres jeunesse du Québec afin d'échanger sur l'implantation en centre jeunesse des activités réservées aux psychoéducateurs et pour mieux définir la profession de psychoéducateur en centre jeunesse. Par ailleurs, il y a une volonté de travailler en partenariat sur l'élaboration de guides. ■

LES ACTIVITÉS RÉSERVÉES EN CENTRE JEUNESSE

Le projet de loi 21 (PL 21) apportera des changements importants dans la pratique des psychoéducateurs, particulièrement pour ceux œuvrant en centre jeunesse. Outre la modernisation des champs d'exercice des professionnels qui pratiquent dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines, le PL 21 introduit la réserve d'activités à certaines professions. Les critères ayant servi à identifier ces activités sont les suivants :

- Le risque de préjudice;
- La formation liée au degré de complexité que comportent les activités;
- Les clientèles vulnérables;
- Les contextes particuliers.

La clientèle des centres jeunesse étant considérée comme très vulnérable, le PL 21 amène pour les psychoéducateurs de ce secteur de pratique, la réserve de trois activités. Ainsi, le PL 21 garantit que les évaluations et les interventions comportant un risque de préjudice élevé seront effectuées par des professionnels membres de leur ordre.

Les trois activités réservées aux psychoéducateurs et partagées avec d'autres professionnels sont les suivantes :

- Évaluer une personne dans le cadre d'une décision du Directeur de la protection de la jeunesse ou du tribunal en application de la Loi sur la protection de la jeunesse;
- Évaluer un adolescent dans le cadre d'une décision du tribunal en application de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents;
- Déterminer le plan d'intervention pour une personne atteinte d'un trouble mental ou présentant un risque suicidaire qui est hébergée dans une installation d'un établissement qui exploite un centre de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation.

Les quatre autres activités réservées aux psychoéducateurs par le PL 21 ne sont pas exclusives aux centres jeunesse. Toutefois, elles peuvent s'y appliquer¹.

1. Voir le texte en p. 3-4 pour en savoir davantage sur le PL 21.

Les impacts de la nouvelle *Loi sur la protection de la jeunesse* : premier bilan



Sylvie Moisan, Ph.D., ps.éd., professeure,
Département des fondements et pratiques en éducation

Depuis quelques années, les systèmes de protection de la jeunesse font l'objet de discussions et de remises en question dans plusieurs sociétés industrialisées. Outre les décisions sur la sécurité ou le développement des enfants, les réflexions portent sur les placements et les déplacements puisque la littérature documente les impacts négatifs possibles.

Partageant ces préoccupations, le Québec a modifié en 2006, la *Loi sur la protection de la jeunesse*. Au cœur de ces changements, on trouve le souci de préserver les liens de l'enfant avec ses personnes significatives, de favoriser la stabilité de son environnement et la continuité de ses liens. Bien que le maintien dans la famille prime, la loi précise dorénavant des durées maximales d'hébergement en fonction de l'âge de l'enfant et élargit la gamme d'options pour favoriser la stabilité (placement dans la famille ou chez un tiers, tutelle, etc.).

Une équipe de chercheurs de cinq universités et de deux centres jeunesse a évalué les conditions d'implantation de ces changements et leurs impacts pour les enfants. Pour documenter l'implantation, l'ensemble des agences régionales et des centres jeunesse a été sondé par questionnaire et trois centres jeunesse ont participé à une étude de cas impliquant des entrevues auprès d'intervenants, de gestionnaires, de familles d'accueil et de représentants des usagers. La stabilité des enfants a été documentée à partir des données des systèmes d'information des 16 centres jeunesse qui ont permis de comparer la situation des enfants ayant reçu des services avant l'implantation de la loi (PRÉ : n = 9623) à celle des enfants suivis après l'implantation (POST : n = 8991).

Résultats

Une vaste opération de sensibilisation et de formation a été réalisée sur les plans provincial, régional et local en vue de favoriser l'implantation. De façon générale, l'exercice est perçu positivement. La plupart des répondants estiment que plusieurs modifications ont eu un impact très positif sur les pratiques, notamment les durées maximales d'hébergement, la reconnaissance des mauvais

traitements psychologiques comme motif de protection, la redéfinition de la négligence, des troubles de comportement sérieux et du risque de mauvais traitements et le renforcement des responsabilités des partenaires dans l'offre de services aux enfants suivis par le DPJ. Cependant, des obstacles sont rencontrés. Les plus souvent évoqués sont le placement auprès des personnes significatives, les durées maximales d'hébergement, l'accès des enfants ou des parents aux services des partenaires et les règles concernant l'encadrement intensif.

Concernant les placements, moins d'enfants ont été placés pendant la période de 14 à 26 mois (POST = 58,9 % vs PRÉ = 62,7 %) et ils ont été davantage confiés à la famille ou à un tiers significatif (POST = 33 % vs PRÉ = 25 %). Les enfants placés en POST ont aussi connu moins de milieux de vie différents et moins de déplacements. Toutefois, l'ampleur de ces derniers changements est faible.

En résumé, la nouvelle loi a été bien accueillie par les acteurs des centres jeunesse qui y voient plusieurs avantages. Les données sur la stabilité confirment leur point de vue : moins de placements et une augmentation de la stabilité des enfants placés. Cependant, la mise en œuvre de certaines dispositions se bute à des difficultés et il est essentiel d'y pallier pour éviter que le désenchantement succède à l'engouement. Des recherches devront poursuivre l'étude de ces dimensions. ■

Pour en savoir plus :
sylvie.moisan@fse.ulaval.ca

Références

Turcotte, D., Drapeau, S. Hélie, S. et coll. (2011). *Évaluation des impacts de la nouvelle Loi sur la protection de la jeunesse au Québec*. Rapport de recherche. Programme actions concertées. Québec : Fonds de recherche Société et culture (FQRSC), Ministère de la Santé et des Services sociaux.

Comité d'experts sur la révision de la Loi sur la protection de la jeunesse (2004). *La protection des enfants au Québec : une responsabilité à mieux partager*. Québec : Ministère de la Santé et des Services sociaux.

Loi sur la protection de la jeunesse L.R.Q., c. P-34.1 (2006).

Les enfants de minorités visibles dans le système de protection de la jeunesse à Montréal... surreprésentés ou non?

Résultats d'une étude comparant les signalements d'enfants faisant partie ou non des minorités visibles



Résumé produit par **Anne-Marie Tougas**, Ph.D.

La surreprésentation des enfants de minorités visibles dans les services de protection de la jeunesse est un phénomène bien connu, mais encore peu étudié au Québec. Afin de mieux comprendre ce phénomène, une équipe de chercheuses du Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire (CJM-IU) (Chantale Lavergne, Ph.D. et Janet Sarniento, M.Sc.) et de l'Université de Montréal (Sarah Dufour, Ph.D. et Marie-Ève Descôteaux, ps.éd., M.Sc.) s'est donnée le mandat de comparer la situation des enfants non issus des minorités visibles, des enfants noirs (originaires des Antilles et de l'Afrique) et des enfants issus d'autres minorités visibles (originaires de l'Asie du Sud et de l'Est, des pays arabes, etc.) qui font l'objet d'une évaluation par les services de protection montréalais. Pour ce faire, l'équipe a analysé les dossiers informatisés des 3918 enfants dont le signalement a été retenu par la Direction de la protection de la jeunesse du CJM-IU ou du Centre de la jeunesse et de la famille Batshaw entre juillet 2007 et juillet 2008. Les résultats de ces analyses ont permis d'éclairer, parmi d'autres, les questions suivantes :

Les enfants de minorités visibles sont-ils sur ou sous-représentés?

L'étude montre que les enfants noirs sont près de deux fois plus susceptibles que les autres de faire l'objet d'une intervention de la part des services de protection de la jeunesse à Montréal. Néanmoins, leur surreprésentation tend à diminuer à chaque étape dans la trajectoire des services (signalement, besoin de protection et placement).

Les caractéristiques des signalements des enfants de minorités visibles diffèrent-elles des autres?

L'étude dévoile que, peu importe l'appartenance ethnoculturelle

des enfants, les signalements proviennent surtout de sources professionnelles (services sociaux, écoles, services de garde, hôpitaux, corps policiers) plutôt que citoyennes. Parmi les signalements de professionnels, une proportion plus élevée concerne les enfants de minorités visibles (Noirs ou autres). À l'opposé, les signalements de citoyens touchent davantage les enfants non issus des minorités visibles. En ce qui a trait aux motifs des signalements, des situations de sévices physiques sont notées en plus grande importance chez les enfants de minorités visibles (Noirs ou autres) et apparaissent très associées à des pratiques disciplinaires ou éducatives déraisonnables. Enfin, l'analyse des décisions prises par les intervenants des services de protection montre que les signalements concernant les enfants de minorités visibles (Noirs ou autres) ne sont pas plus souvent corroborés que ceux des enfants non issus de minorités visibles.

Somme toute, les résultats de l'étude semblent témoigner d'un écart entre les professionnels et les groupes ethnoculturels sur la manière de définir l'agression physique. En cela, l'étude tend à corroborer l'hypothèse de la présence d'un a priori défavorable aux enfants noirs et à leurs parents dans l'identification et le signalement des situations de compromission. Les disparités dans l'accès à des services de soutien et d'aide adaptés culturellement à l'évaluation du risque et à la prise de décision des signalants constituent des cibles d'actions pour s'attaquer à la question de la surreprésentation de certaines minorités visibles. ■

Références

Lavergne, C., Dufour, S., Sarniento, J. et Descôteaux, M.È. (2009). La réponse du système de protection de la jeunesse montréalais aux enfants issus des minorités visibles. *Intervention*, 131, 233-241.

Résumé des faits saillants : <http://www.centrejeunessemontreal.qc.ca/recherche/Resultats.php>.

L'évaluation d'un programme d'intervention cognitif-comportemental appliqué à des adolescentes hébergées en centre jeunesse

 UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE

Nadine Lanctôt, Ph.D., professeure agrégée,
Département de psychoéducation
Titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur la
délinquance des adolescents et des adolescentes

La question de l'adéquation des programmes offerts aux adolescentes qui présentent des difficultés de comportement suscite un intérêt grandissant (Hubbard et Matthews, 2008). Toutefois, rares sont les études qui évaluent les effets de programmes d'intervention offerts à cette clientèle (Zahn *et al.*, 2009). Devant l'absence de données probantes sur les programmes d'intervention destinés spécifiquement aux adolescentes prises en charge par les services sociaux et de la justice, les milieux d'intervention tendent à s'appuyer sur des pratiques dont les effets probants ont été rapportés, mais pour la clientèle masculine. Plusieurs méta-analyses rapportent que les programmes de type cognitif-comportemental se classent parmi les plus efficaces pour les garçons (Lösel et Beelmann, 2006). Toutefois, les effets de ces programmes sur les filles demeurent largement inconnus (McCart *et al.*, 2006). La présente étude proposait de combler cette lacune en évaluant les effets d'un programme cognitif-comportemental sur les difficultés de comportement d'adolescentes hébergées en centre jeunesse. Les effets du programme ont aussi été évalués sur d'autres dimensions (ex. : dépression, stratégies d'adaptation, régulation de la colère, problèmes interpersonnels).

L'étude a été menée au moyen d'un devis quasi expérimental. Le groupe expérimental (n = 104) était formé d'adolescentes placées dans des unités d'hébergement du Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire, là où le programme est implanté. Le groupe contrôle (n = 78) était composé d'adolescentes hébergées dans un autre centre jeunesse, encadrées au même titre que celles du groupe expérimental par une équipe d'éducateurs, sans toutefois avoir été exposées au programme cognitif-comportemental (Lanctôt, 2011). Les adolescentes des deux groupes présentaient des caractéristiques personnelles semblables au début de leur placement. Elles ont complété des questionnaires à leur arrivée à l'unité d'hébergement, de même que trois mois, six mois, 12 mois et 18 mois après.

Les résultats indiquent que, comparativement aux services réguliers offerts aux adolescentes du groupe contrôle, le programme

cognitif-comportemental contribue à diminuer plusieurs difficultés de comportement chez les adolescentes, dont les conduites violentes et la fréquentation de gangs de rue. Cette réduction s'observe surtout à court terme. À moyen terme, soit après 12 et 18 mois, on observe une diminution de la prostitution. Parmi les autres effets bénéfiques du programme figurent une meilleure régulation de la colère, une diminution des attitudes de domination et de froideur et l'acquisition de stratégies d'adaptation prosociales. Certains résultats sont par ailleurs préoccupants. Ceux-ci concernent des problématiques qui sont reconnues pour être persistantes chez les adolescentes en difficulté : la consommation de drogues et les symptômes dépressifs. Toujours en comparaison avec les adolescentes du groupe contrôle, une baisse notable des symptômes dépressifs et de la consommation de drogues a été enregistrée après six mois chez les adolescentes du groupe expérimental. Cependant, ces problématiques ont repris de l'ampleur après coup chez ces adolescentes. Il devient alors important d'évaluer les effets qu'aura le programme à plus long terme, soit au tournant de l'âge adulte. Les résultats suggèrent aussi que des adaptations devraient être apportées au programme afin de le rendre encore plus sensible aux besoins des adolescentes. ■

Références

- Hubbard, D. J. et Matthews, B. (2008). Reconciling the Differences Between the "Gender-Responsive" and the "What Works" Literatures to Improve Services for Girls. *Crime and Delinquency*, 54(2), 225-258.
- Lanctôt, N. (2011). L'application d'un programme cognitif-comportemental à des adolescentes hébergées en centre jeunesse : une évaluation de ses effets à court terme sur les difficultés de comportement. *Criminologie*, Vol. 43, n° 2, 303-328.
- Lösel, F. et Beelmann, A. (2006). Child social skills training. Dans B.C. Welsh et D.P. Farrington (Dir.), *Preventing Crime: What Works for Children, Offenders, Victims and Places* (p. 33-54). Springer : Dordrecht, The Netherlands.
- McCart, M. R., Priester, P. E., Davies, W. H. et Azen, R. (2006). Differential Effectiveness of Behavioral Parent-Training and Cognitive-Behavioral Therapy for Antisocial Youth: A Meta-Analysis. *Journal of Abnormal Child Psychology*, 34(4), 525-541.
- Zahn, M. A., Day, J. C., Mihalic, S. F. et Tichavsky, L. (2009). Determining What Works for Girls in the Juvenile Justice System: A Summary of Evaluation Evidence. *Crime and Delinquency*, 55(2), 266-293.

Le traumatisme complexe et le modèle Attachement, Régulation affective et Compétences

UQTR



Université du Québec
à Trois-Rivières

Tristan Milot, Ph.D., professeur, Département de psychoéducation, UQTR
et **Delphine Collin-Vézina**, Ph.D., professeure, École de service social, McGill

L'étendue, la sévérité et la diversité des difficultés comportementales et psychologiques observées chez les enfants maltraités rendent souvent difficiles la planification et la mise en œuvre d'une intervention efficace. La complexité de ces difficultés provient notamment du fait que la maltraitance s'inscrit au cœur même d'une relation entre un enfant fort vulnérable en raison de son âge et les personnes responsables de son bien-être. Le terme « traumatisme complexe » a été retenu dans la documentation scientifique et clinique afin de qualifier l'expression de cette myriade de difficultés comportementales et psychologiques.

Le modèle d'intervention Attachement, Régulation affective et Compétences (ARC) (Blaustein et Kinniburgh, 2010) est un modèle flexible conçu pour l'intervention auprès des enfants et des adolescents traumatisés. Il peut donc servir au développement de programmes manualisés spécifiques à une clientèle donnée. Le modèle ARC s'inscrit dans le cadre des approches centrées sur le trauma (« *trauma-informed approaches* ») qui considèrent le fonctionnement et les difficultés actuels à la lumière des expériences traumatiques vécues. Il vise plus précisément à développer chez l'enfant traumatisé et son milieu les capacités de résilience face aux traumatismes. Une particularité du modèle est de cibler les différentes personnes impliquées dans la réponse aux soins de l'enfant : les parents biologiques, les parents adoptifs ou autres tuteurs, les intervenants, les chefs de service, etc. Les trois volets – Attachement, Régulation affective et Compétences – ciblent trois domaines de fonctionnement fort importants pour l'adaptation. Ces domaines sont généralement déficitaires chez l'enfant traumatisé et son milieu. Le volet « Attachement » vise à renforcer les capacités du milieu à offrir à l'enfant un environnement sécuritaire et sécurisant. Cela se traduit, entre autres, par le développement de

la capacité des parents à gérer leurs propres affects et à offrir à l'enfant un soutien affectif, ou encore en soutenant les intervenants face aux difficultés qu'ils vivent auprès de ces familles. Le volet « Régulation affective » vise à développer chez l'enfant ses capacités à reconnaître, gérer et moduler ses différents états affectifs ainsi qu'à identifier les événements qui les déclenchent. On favorise également l'appropriation de stratégies permettant l'expression adéquate des émotions. Le volet « Compétences » vise le développement de ressources personnelles favorisant l'adaptation telles les fonctions exécutives et un concept de soi positif. On favorise également chez l'enfant une meilleure connaissance de soi et de ses capacités. À terme, l'intervention vise l'intégration des expériences traumatiques, soit la possibilité pour un enfant de reconnaître l'impact des expériences passées sur son fonctionnement actuel et la capacité à s'engager pleinement dans ses relations actuelles.

Des projets pilotes s'appuyant sur le modèle ARC sont actuellement à l'étude au Québec dans des centres de réadaptation et auprès de familles d'accueil. Aux États-Unis, son efficacité a été démontrée dans de nombreux contextes d'intervention : protection de l'enfance, écoles, centre de pédopsychiatrie, etc. Un livre présentant le modèle est disponible (Blaustein et Kinniburgh, 2010) et des formations sont offertes, principalement aux États-Unis. ■

Pour en savoir plus :
tristan.milot@uqtr.ca
delphine.collin-vezina@umcgill.ca

Référence

Blaustein, M. E. et Kinniburgh, K. M. (2010). *Treating traumatic stress in children and adolescents: How to foster resilience through attachment, self-regulation, and competency*. New York, NY : Guilford Press.

L'Approche de la communauté d'entraide et de justice avec des adolescentes en centre jeunesse : bilan



Jacques Dionne, Ph.D., ps.éd., professeur titulaire,
Département de psychoéducation et de psychologie

26

LA PRATIQUE EN MOUVEMENT MARS 2012

L'approche de la communauté d'entraide et de justice (ACEJ) se fonde sur le postulat que c'est par leur participation à l'organisation et à l'animation d'un milieu de vie démocratique valorisant l'entraide et la justice que les jeunes peuvent le mieux développer leur compétence socio-morale (LeBlanc *et al.*, 1998; Kohlberg, 1985; Selman et Schultz, 1990). L'ACEJ a fait partie d'un premier projet d'expérimentation de l'intervention différentielle qui consistait à compléter le modèle d'intervention psychoéducative avec une approche cognitive, soit comportementale ou développementale afin de mieux apparier le type d'intervention avec le type de jeunes. Cette expérience arrêtée peu après la création des centres jeunesse a été reprise graduellement aux Centres jeunesse de l'Outaouais (CJO) puis lors de la réouverture de Boscoville 2000, au Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire (CJM-IU).

Le texte actuel est un résumé du bilan présenté à Boscoville 2000 (Dionne et coll., 2011) qui portait sur les cinq dernières années d'application de l'ACEJ dans trois unités pour adolescentes : une aux CJO et deux au CJM-IU. L'objectif de l'évaluation était de vérifier la qualité de l'application de l'ACEJ dans ces trois unités. La méthode de cueillette des données comprenait des journaux de bord, le suivi informatisé des activités réalisées ainsi que des entrevues semi-structurées avec des adolescentes, des éducatrices et des parents.

Les résultats dans les trois unités sont très positifs, et ce, malgré des facteurs contraignants comme la grande instabilité du personnel éducateur dans chacune des équipes et la brièveté des séjours de

plusieurs adolescentes qui ont compliqué le processus d'implantation. Au cours de la dernière année du bilan, l'ensemble des activités propres à l'ACEJ auraient été planifiées, organisées et animées régulièrement selon le modèle psychoéducatif et la méthode de l'ACEJ. Les jeunes et les parents auraient une perception positive de l'approche. Les éducatrices, même si elles trouvent parfois difficile l'application de certains éléments de l'ACEJ, apprécieraient grandement de travailler avec l'ACEJ comme approche complétant le modèle psychoéducatif.

Au cours des trois prochaines années, le projet d'expérimentation de l'ACEJ comprendra une phase de consolidation de la qualité d'application de l'approche, l'édition d'un manuel d'intervention ainsi que l'évaluation des effets de cette approche au plan du développement de la compétence sociale des adolescentes. ■

Références

- Dionne, J. en collaboration avec St-Martin, N., Fagnan, S. et Schumacher, S. (2011). *Bilan de cinq ans d'association entre Boscoville 2000 et des unités de développement en approche cognitive développementale au Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire et aux Centres jeunesse de l'Outaouais*. Montréal : Boscoville 2000.
- Le Blanc, M., Dionne, J., Grégoire, J., Proulx, J. et Trudeau-Le Blanc, P. (1998). *Intervenir autrement : un modèle différentiel pour les adolescents en difficulté*. Montréal : Gaëtan Morin Éditeur.
- Kohlberg, L. (1985). The Just Community Approach to Moral Education in Theory and Practice. Dans M. Berkowitz et F. Oser (Dir.) *Moral Education: Theory and Practice*. Hillsdale, NJ : Lawrence Erlbaum.
- Selman, R.L. et Schultz, L.H. (1990). *Making a Friend in Youth: Developmental Theory and Pair Therapy*. Chicago : Chicago University Press.

PRENDS TA PLACE... DANS LA VIE D'UN JEUNE.



Un emploi qui permet chaque jour d'aider des jeunes à surmonter les difficultés de la vie, **c'est valorisant!**

Formations collégiales

- ★ éducation spécialisée
- ★ intervention en délinquance
- ★ travail social

Formations universitaires

- ★ psychoéducation
- ★ service social
- ★ criminologie
- ★ psychologie
- ★ sexologie



Association des
centres jeunesse
du Québec

Pour se référer au centre jeunesse de sa région ou pour obtenir plus de renseignements, consulter le site

www.acjq.qc.ca

L'approche milieu de vie pour les personnes âgées

Anne-Sophie Van Nieuwenhuysse,
psychoéducatrice

Le psychoéducateur Vincent Roy travaille pour le bien-être des personnes âgées. Étonnamment, ce n'est pas ses longues années en tant qu'intervenant qui l'ont mené à cette clientèle. Non. Vincent Roy n'a jamais travaillé directement auprès des personnes âgées. C'est plutôt en tant que gestionnaire qu'il a appris à connaître et à aimer cette clientèle. Pour lui, le modèle psychoéducatif s'exprime aussi dans la gestion.

Son parcours professionnel auprès des personnes âgées a commencé en 2000 alors qu'il s'est joint à l'équipe de la résidence Yvon-Brunet. Ses premières années ont été déterminantes : « L'équipe en place avait développé une façon de faire des plus novatrices. Encore aujourd'hui, on vient des quatre coins du monde pour connaître cette approche qui est considérée comme *best practice* ». L'approche milieu de vie chamboulait les traditions d'alors. Basée sur une charte des droits et libertés de la personne âgée (voir encadré), cette pratique proposait une nouvelle façon de faire où le bien-être et la qualité de vie des résidents étaient au cœur des préoccupations. D'une logique de soins et de santé purement médicale, on passait alors à une conception plus globale de l'individu. « L'approche milieu de vie est un exemple patent du modèle psychoéducatif. Par exemple, si on prend la composante « lieu », la résidence avait été repensée afin de répondre aux besoins des personnes âgées qui, avant l'hébergement, avait un réseau social significatif. Ces gens se retrouvaient entre eux dans leurs lieux communs : le salon de coiffure, les cafés, etc. Pour contrer la solitude et l'état dépressif souvent observés chez les personnes âgées, on a recréé une rue principale dans une aile de la résidence avec les mêmes boutiques. Ce projet a eu un impact considérable sur la qualité de vie des résidents ».

Le défi du temps

L'approche milieu de vie prévaut dans plusieurs centres d'hébergement. Toutefois, Vincent Roy entrevoit certains défis qui obligeront à un réajustement. La fusion des établissements de soins et ceux de santé ainsi que les nouvelles politiques ministérielles rendent l'application d'une approche personnalisée plus difficile. Déjà, l'utilisation de la charte des droits et libertés de la personne âgée a été remplacée à certains endroits par un code de vie des usagers, outil créé pour une population plus générale. Autre défi? La lourdeur de la clientèle. « De plus en plus, les gens attendent avant d'intégrer un centre d'hébergement. La clientèle est donc plus âgée et présente des problématiques souvent plus complexes en raison du vieillissement ». Les problèmes de comportement



et les problèmes de santé mentale sont d'ailleurs deux des enjeux sur lesquels devront se pencher les psychoéducateurs qui travailleront auprès de cette clientèle. À l'heure actuelle, encore peu de psychoéducateurs œuvrent auprès de cette clientèle. Cependant, le vieillissement de la population donnera beaucoup de travail aux intervenants désireux de relever des défis passionnants. ■

CHARTRE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE ÂGÉE

Cinq grandes catégories de droits :

- Droit à l'information et à la liberté d'expression;
- Droit à l'intimité;
- Droit au respect et à la dignité;
- Droit à la continuité;
- Droit à la responsabilité et à la participation.

(source : http://www.uquebec.ca/ptc/rqis/sites/www.uquebec.ca.ptc.rqis/files/admin/Residence_Yvon.pdf)

Être administrateur à l'Ordre

Des élections au Conseil d'administration (CA) auront lieu cette année. Le processus électoral a déjà été amorcé. Il se conclura le 2 mai 2012. Près de la moitié des postes seront en élection, soit un poste pour la région électorale 01 – Bas-St-Laurent, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Saguenay-Lac-St-Jean et Côte-Nord; un poste pour la région électorale 03 – Mauricie et Centre-du-Québec; deux postes¹ pour la région électorale 05 – Montréal; un poste pour la région électorale 07 – Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec.

Tout d'abord, il importe de rappeler que le CA veille à l'administration générale des affaires de l'Ordre. Être élu administrateur représente une occasion unique de participer à la vie active de l'organisme. Guidés par leur mandat premier de protection du public, les élus se penchent sur les grandes orientations à donner à l'Ordre, sur l'application du *Code des professions* et des règlements qui en découlent, sur l'utilisation adéquate des ressources financières (vos cotisations), sur la surveillance du rendement des activités de l'Ordre. Lors des quatre à cinq réunions annuelles du CA, les administrateurs donnent des avis ou des conseils sur les dossiers et enjeux qui touchent le développement de la profession. Le CA est riche de l'expertise variée de ses administrateurs et sa gestion ne peut qu'en bénéficier.

Cependant, le rôle d'administrateur est un peu mystérieux et souvent perçu comme inaccessible. Pour démystifier ce poste important à l'Ordre, le psychoéducateur Richard Chagnon, administrateur depuis mai 2009, a accepté de répondre à nos questions.

En quoi consiste votre rôle d'administrateur?

De façon générale, je considère que, comme administrateur, je dois veiller aux activités de l'Ordre : gestion saine des finances, respect des processus établis, etc. Mon rôle consiste à m'assurer que les psychoéducateurs puissent avoir accès à des outils pour maintenir leur compétence et leur intégrité tout au long de leur vie professionnelle. Par ailleurs, je dois également veiller à adopter des modes de contrôle et d'encadrement et veiller à ce que la vision adoptée par le CA permette l'évolution de la profession. Bref, j'agis comme le « gardien » de la gouvernance. Avec les autres administrateurs, je m'assure que les décisions du CA se reflètent dans le travail de la permanence, et ce, tout en respectant la mission de protection du public et la planification stratégique de l'Ordre.

Qu'est-ce qui vous a motivé à vous présenter comme administrateur?

J'ai été influencé par un de mes amis qui est administrateur dans un autre ordre. À travers nos échanges, il a su me démontrer tout le privilège que nous avons, ici au Québec, d'avoir un système unique de surveillance par les pairs de la pratique des activités professionnelles. Il m'a fait voir le rôle premier d'un ordre professionnel, soit de s'assurer de la protection du public en permettant l'accès à des

services de qualité. Personnellement, je souhaitais contribuer à la reconnaissance de la profession. Je voulais participer à la promotion de la qualité des services offerts par les psychoéducateurs. Puis, je désirais favoriser l'émergence de nouveaux champs de pratique pour les psychoéducateurs.

Que vous apporte le fait d'être administrateur?

Cela me permet d'être au fait de ce qui concerne l'évolution de la profession. J'ai également le privilège de prendre part à l'avancement et à la reconnaissance de ma profession. Je dirais qu'être administrateur augmente mon sentiment d'appartenance à la profession. Je suis fier de contribuer à une profession d'avenir dans le domaine social.

Si comme Richard Chagnon, vous désirez prendre part à la vie de l'Ordre, vous avez jusqu'au 29 mars 2012, pour présenter votre candidature pour le poste d'administrateur dans les régions ciblées. ■

Le Conseil d'administration sera composé à compter de mai 2012 de 16 administrateurs :

- 12 administrateurs élus, qui sont des psychoéducateurs représentant les régions du Québec;
- 4 autres administrateurs non-membres nommés par l'Office des professions du Québec. Ces derniers sont souvent appelés « représentants du public » puisqu'ils ne sont pas membres de l'Ordre au sein duquel ils siègent.

Présentement, le président de l'Ordre est élu par les administrateurs élus du Conseil d'administration. Le *Code des professions* prévoit toutefois une autre modalité pour élire le président, soit le suffrage universel des membres. La question du mode d'élection du président fera l'objet d'une décision, lors de la prochaine Assemblée générale, puisque ce sont les membres qui décideront du mode d'élection du président. Vous serez donc consultés à cet effet lors de la prochaine Assemblée générale.

1. Un poste pour la région électorale 05 – Montréal sera en élection en 2013.



Venez vivre le chapitre le plus incroyable de votre carrière.

Si vous rêvez de partir à l'aventure, venez écrire le prochain chapitre de votre vie avec nous. En évoluant au sein de nos communautés accueillantes, vous aurez la chance d'explorer des territoires d'une beauté saisissante et de découvrir la culture crie, qui compte des centaines de contes et légendes que nous composons depuis plus de 5 000 ans. Joignez-vous à notre équipe interdisciplinaire à titre de :

Psychoéducateur(trice)

Vous travaillerez dans un de nos centres de jour multiservices (CJMS) qui dispensent des services d'adaptation, de réadaptation et d'intégration à des personnes en perte d'autonomie, souffrant de trouble de santé mentale ou encore atteintes de déficiences intellectuelles ou physiques.

Au sein d'une équipe de réadaptation, votre temps sera partagé entre la formation, les interventions, les évaluations, la participation aux différents comités, la création, l'évaluation et le soutien clinique des programmes. Vous favoriserez une approche de prévention et de réadaptation afin d'aider les personnes en difficulté à rétablir leur équilibre intérieur entre elles-mêmes, leur famille et leur milieu social.

Profil recherché :

- Adhésion à l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (OPPQ)
- Deux années d'expérience pertinente
- Capacité à parler, à lire et à écrire en anglais

Faites parvenir votre candidature jobs.reg18@sss.gov.qc.ca.



Conseil Crie de la santé et des services sociaux de la Baie James

σ ∂ δ ε 6 7 ∆ Γ ∆ ∙ ∆ ∆ ∙ ∆ ∆ ∆ ∙ ∆ ∆ ∆ ∙
Cree Board of Health and Social Services of James Bay

**RESSOURCES HUMAINES : 277, rue Duke, bureau 203, Montréal (Québec) H3C 2M2
Montréal : 514 861-5955 | Sans frais : 1 877 562-2733**

Pour une meilleure intervention sur la vie amoureuse et sexuelle des adolescents

Isabelle Saucier, professionnelle de recherche, UQTR
et **Marie Josée Picher**, candidate à la maîtrise, UQTR

L'adolescence est une période charnière de changements physiques, psychologiques, sociaux, de remises en question et de découvertes. Durant cette période, l'identité des jeunes se forge comme individu et comme partenaire de vie amoureuse et sexuelle. Les premières relations de couple du jeune ont un impact sur ses futures relations en raison des nombreux bouleversements émotionnels qui s'y produisent et qui peuvent altérer leur construction de soi. Lors de cette période d'incertitude et de vulnérabilité, les adolescents peuvent rencontrer certaines difficultés dans leur vie amoureuse ou sexuelle liées à un manque de connaissances générales sur la sexualité, à de la violence physique ou psychologique dans la relation de couple, à une hypersexualisation ou à une sexualisation précoce. Lorsque les professionnels ont à accueillir de jeunes adolescents plus vulnérables, il est important de leur faire connaître les notions d'éducation sexuelle saine et d'intervenir sur les problématiques associées à la sexualité ou à la vie amoureuse. À cette fin, voici différents outils pouvant être utiles.

Plusieurs programmes ciblent les adolescents en ce qui concerne la réduction des conduites sexuelles à risque et le développement d'une saine sexualité. Le programme *Le Sex-oh-Fun*⁽¹⁾ vise spécifiquement la compréhension et l'apprentissage de certaines dimensions de la vie sexuelle chez les adolescent(e)s à l'aide d'activités de coopération. *Amour et sexualité chez l'adolescent : programme qualitatif d'éducation sexuelle pour jeunes hommes*⁽²⁾ est un programme qui vise à amener les jeunes hommes à discuter ouvertement de leur sexualité et de l'intimité dans les relations amoureuses ainsi qu'à les sensibiliser à une bonne hygiène sexuelle et à la notion de la parentalité précoce. Le programme *Premières amours*⁽³⁾ vise l'éducation sexuelle des jeunes en développant leur esprit critique sur leurs histoires sexuelles et amoureuses (il fera prochainement l'objet d'une fiche descriptive dans le répertoire de

la banque informatisée d'outils de l'Ordre).

Dans le cadre de l'intervention en prostitution juvénile, le *Guide de prévention et d'intervention en prostitution juvénile*⁽⁴⁾ permet aux professionnels d'approfondir leurs connaissances sur le sujet, d'être sensibilisés aux différentes réalités associées à la problématique et de développer des habiletés pour mieux prévenir et intervenir sur le phénomène. Un autre programme adressé aux adolescentes, *Le silence de Cendrillon*⁽⁵⁾ définit le concept d'exploitation sexuelle dans un contexte de gang et fournit aux jeunes filles la possibilité de faire des choix éclairés sur les relations interpersonnelles et sexuelles.

En ce qui concerne le phénomène de l'hypersexualisation, le guide *Hypersexualisation? Guide pratique d'information et d'action sur l'hypersexualisation*⁽⁶⁾ fournit de l'information aux intervenants sur le sujet et les problèmes associés en plus de proposer des méthodes d'intervention. À l'aide d'un DVD et d'un guide pédagogique, l'outil *Sexy Inc.*⁽⁷⁾ explore le sujet de l'hypersexualisation en fournissant aux parents, aux enseignants et aux intervenants des informations et des pistes de réflexion sur les impacts des différents médias. Il offre aussi des ressources pour contrer le phénomène (témoignages, organismes, etc.).

En terminant, la période de l'adolescence peut être déterminante dans le choix d'orientation sexuelle des jeunes et il importe que les intervenants soient préparés et conscientisés à cette réalité. La formation *Pour une nouvelle vision de l'homosexualité*⁽⁸⁾ permet d'accroître les connaissances des intervenants sur le vécu homosexuel et bisexuel et les aide dans la planification d'activités de sensibilisation à cette réalité auprès des jeunes.

Pour plus de renseignements sur les divers programmes proposés dans cet article, consultez le répertoire de la banque informatisée d'outils de l'Ordre sur le site Internet de l'Ordre (section membres). ■

Références

1. Paquet, F. et Pelletier, M. (1998). *Le Sex-oh-Fun ; guide d'animation et d'intervention sur la sexualité des jeunes de 12 à 16 ans*. Longueuil : CLSC Longueuil-Ouest.

2. Manseau, H. (2007). *Amour et sexualité chez l'adolescent. Programme qualitatif d'éducation sexuelle pour jeunes hommes*. Fondements. Québec : Presses de l'Université du Québec.

3. Rondeau, L., Tremblay, P.H. et Hamel, C. (2011). *Premières amours. Trousse d'intervention sur les relations amoureuses des jeunes*. Montréal : CECOM, Hôpital Rivière-des-Prairies.

4. Table régionale de Québec sur la prostitution juvénile (TRPJ) (2008). *Guide de prévention et d'intervention en prostitution juvénile*. Québec : Centre jeunesse de Québec - Institut universitaire.

5. Fleury, E. et Fredette, C. (2002). *Le silence de Cendrillon : Prostitution juvénile par les gangs. Guide d'animation et d'accompagnement de la bande dessinée*. Montréal : Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire.

6. Poirier, L., Garon, J. et CALACS de Rimouski (2009). *Hypersexualisation? Guide pratique d'information et*

d'action sur l'hypersexualisation. Rimouski : Les Éditions l'Avantage.

7. Bissonnette, S. (2007). *Sexy Inc. Nos enfants sous influence*. Montréal : Office national du film du Canada (ONF).

8. Fortier, M., Lacombe, E. et Pinel, M.-C. (2003). *Pour une nouvelle vision de l'homosexualité : coffret d'intervention sur l'orientation sexuelle pour les milieux jeunesse*. Montréal : Direction de santé publique de Montréal-Centre.

Dans le prochain numéro de votre magazine

La pratique des psychoéducateurs en milieu scolaire

Le numéro d'automne de votre magazine professionnel portera sur la pratique des psychoéducateurs en milieu scolaire, principal secteur d'emploi des membres de l'Ordre. Avec la parution du guide de pratique prévue en mai 2012, le moment est propice pour s'arrêter à différentes facettes du travail du psychoéducateur dans les écoles primaires et secondaires.



Pratique originale

Vous connaissez un psychoéducateur ou une psychoéducatrice dont la pratique sort des sentiers battus (nouveau milieu de pratique, clientèles et environnements originaux, etc.)? Envoyez-nous un courriel nous indiquant son nom et en quoi sa pratique est digne d'intérêt. À partir des propositions reçues, l'Ordre retiendra le nom d'une personne et en dressera le portrait dans un prochain numéro. Acheminez vos propositions à publication@ordrepse.qc.ca, avant le 4 mai.

Pages ouvertes

Vous avez réalisé un projet qui mérite d'être mentionné. Vous avez conçu un nouveau programme. Vous avez lancé une nouvelle initiative ou encore rédigé un texte théorique. Soumettez votre texte à publication@ordrepse.qc.ca, avant le 4 mai. Le texte doit comprendre 6000 caractères (espaces compris). La parole est à vous!



Faites part de vos commentaires sur le magazine à publication@ordrepse.qc.ca

Votre assurance responsabilité? **C'est réglé.**

À tous les jours, vous donnez le meilleur de vous-même.
Et, quotidiennement, La Capitale assurances générales
est heureuse de vous en offrir plus en protégeant les
activités professionnelles des membres de l'OPPQ.

N'hésitez pas à nous contacter
pour toute question sur votre
programme d'assurance.

1 800 644-0607
lacapitale.com



La Capitale
Assurances générales

CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES



« Mes tarifs de groupe
m'ont permis
d'économiser beaucoup. »

– Mireille Baron
Cliente satisfaite depuis 2003

Des soumissions qui font jaser.

Chez TD Assurance Meloche Monnex, nous connaissons l'importance d'économiser autant que possible. En tant que membre de l'**Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec**, vous pourriez profiter de tarifs de groupe avantageux sur vos assurances habitation et auto et d'autres privilèges exclusifs, grâce à notre partenariat avec votre association. Vous bénéficierez également d'une excellente protection et d'un service exceptionnel. Nous sommes convaincus que nous pouvons rendre l'assurance d'une simplicité sans égale afin que vous puissiez choisir votre protection en toute confiance.



Demandez une soumission en ligne au
www.melochemonnex.com/ordrespesd
ou téléphonez au **1-866-269-1371**

Lundi au vendredi, de 8 h à 20 h.
Samedi, de 9 h à 16 h.

Programme d'assurance recommandé par



Le programme d'assurances habitation et auto de TD Assurance Meloche Monnex est souscrit par **SÉCURITÉ NATIONALE COMPAGNIE D'ASSURANCE**. Le programme est distribué par Meloche Monnex assurance et services financiers inc. au Québec et par Meloche Monnex services financiers inc. dans le reste du Canada.

En raison des lois provinciales, notre programme d'assurance auto n'est pas offert en Colombie-Britannique, au Manitoba et en Saskatchewan.

*Aucun achat requis. Concours organisé conjointement avec Primum compagnie d'assurance. Peuvent y participer les membres ou employés et autres personnes admissibles appartenant aux groupes employeurs ou de professionnels et diplômés qui ont conclu un protocole d'entente avec les organisateurs et qui, par conséquent, bénéficient d'un tarif de groupe. Le concours se termine le 31 janvier 2013. 1 prix à gagner. Le gagnant a le choix de son prix entre un Lexus RX 450h comprenant l'équipement standard de base incluant les frais de transport et de préparation d'une valeur totale de 60 000 \$ ou 60 000 \$ canadiens. Le gagnant sera responsable de payer les taxes de vente applicables au véhicule. Réponse à une question d'habileté mathématique requise. Les chances de gagner dépendent du nombre d'inscriptions admissibles reçues. Règlement complet du concours disponible au www.melochemonnex.com/concours.

^{MD}/Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou d'une filiale en propriété exclusive au Canada et/ou dans d'autres pays.